



Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie

« Projet d'élaboration d'un nouveau Cadre législatif et réglementaire sur le Contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le Secteur minier au Tchad »

**Manuel Opérationnel relatif à la stratégie de mise en œuvre
du Contenu local et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises
dans le secteur minier au Tchad**

Version Finale, Avril 2026



Société d'Audit et d'Expertise Comptable
Agréé CEMAC n° SEC 090
Av. Mobutu, Sabangali, Face IFT, Rue n° 2075, Porte n° 230
Bp. 291 N'Djaména – Tchad
Tél : +235 9993 4553/ 6627 9654
info@nconsulting-td.com | www.nconsulting-td.com
NIF: 9006001D, RCCM n° TC-NDJ-2010-01-B12 -00384

Table des matières

Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	6
Résumé exécutif non technique.....	8
Résumé technique exécutif.....	10
Lexique des Termes techniques.....	14
Introduction	17
A. Généralités.....	18
1. Contexte et justification	18
2. Vision et objectifs stratégiques	20
2.1. Objectifs globaux	23
2.2. Objectifs spécifiques.....	23
3. Champ d'application.....	24
4. Cadre institutionnel.....	24
5. Cadre juridique et institutionnel.....	24
5.1. Fondements juridiques	24
5.2. Architecture institutionnelle.....	25
5.3. Mécanismes de coordination et de suivi	26
5.4. Valeur ajoutée du cadre.....	26
6. Principes directeurs du Contenu local et de la RSE.....	26
6.1. Principes du Contenu local	26
6.2. Principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).....	27
6.3. Principes transversaux.....	27
7. Gouvernance et mécanismes institutionnels.....	28
8. Politique nationale du Contenu local et de la RSE	29
8.1. Politique nationale du Contenu local	29
8.2. Politique nationale de la RSE.....	29
B. Cadre Stratégique du Manuel Opérationnel (axes et piliers).....	30
1. Emploi et développement des compétences nationales.....	31
1.1. Contexte, justificatif et objectif.....	31
1.2. Objectifs de l'Emploi National.....	31
1.3. Développement des Compétences Nationales	32
1.4. Responsabilité Sociétale (RSE) et Inclusion.....	32
2. Développement des fournisseurs et PME locales	32
2.1. Contexte, justificatif et objectif.....	32
2.2. Axes du Développement des Fournisseurs et PME locales.....	33
2.3. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier :	33
3. Transfert de technologie et innovation	33
3.1. Contexte, justificatif et objectif.....	33

3.2. Contexte, justificatif et objectif.....	34
4. Transformation locale des ressources minières	34
4.1. Contexte, justificatif et objectif.....	34
4.2. Points clés du Cadre de Contenu Local dans la Transformation locale	34
5. Responsabilité sociétale des entreprises minières	35
5.1. Contexte, justificatif et objectif.....	35
5.2. Fondements de la RSE Minière au Tchad	36
5.3. Synergie avec le Contenu Local.....	36
5.4. Dispositifs de Mise en Œuvre	36
7.1 Dimension environnementale	36
7.2 Dimension sociale.....	37
7.3 Dimension gouvernance.....	37
6. Développement communautaire et inclusion sociale	37
6.1. Contexte, justificatif et objectif.....	37
6.2. Mécanismes de Développement Communautaire	37
6.3. Contenu Local et Emploi	37
6.4. Inclusion Sociale et Équité.....	38
7. Gestion environnementale et climatique.....	38
7.1. Contexte, justificatif et objectif.....	38
7.2. Conformité Législative et Réglementaire	38
7.3. Gestion environnementale.....	38
7.4. Changement climatique.....	39
8. Dialogue social et gestion des conflits.....	39
8.1. Contexte, justificatif et objectif.....	39
8.2. Processus et composantes	40
9. Mécanismes de financement du contenu local	40
9.1. Contexte, justificatif et objectif.....	40
9.2. Principaux mécanismes de financement :	40
10. Suivi-évaluation et reporting ESG	41
10.1. Contexte, justificatif et objectif.....	41
10.2. Outils et Approches du Manuel Opérationnel	41
10.3. Composantes du Suivi-Évaluation et Reporting ESG.....	41
11. Gestion des risques	42
11.1. Contexte, justificatif et objectif.....	42
11.2. Principaux Risques et Mesures d'Atténuation (Manuel Opérationnel) :	42
12. Plan d'action Contenu local & RSE – Tchad 2026-2030.....	42
12.1. Phase 1 – Structuration (2026-2027).....	42
12.2. Phase 2 – Déploiement (2028-2029).....	42
12.3. Phase 3 – Consolidation (2030)	43

13. Indicateurs de performance et tableau de bord national	44
14. Risques et mesures d'atténuation	44
C. Processus d'homologation (Certificat CCS)	45
1. Objectif du Certificat CCS	46
2. Étapes du Processus d'Homologation	46
3. Acteurs Clés et Ressources	46
D. Clauses types et grille de notation (Scorecard)	47
1. Clauses Types Obligatoires (Contenu Local et RSE)	47
2. Grille de Notation (Scorecard) - Évaluation de la Performance	47
E. Déontologie et gouvernance (Audits et éthique)	47
1. Audits (Gouvernance)	48
2. Éthique et Déontologie	48
F. Relations communautaires et RSE (Gestion des griefs, plaintes, recommandations, suggestions et doléances)	48
1. Typologie des sollicitations	48
2. Procédure de gestion des plaintes (MGP)	48
3. Principes fondamentaux du cadre RSE	49
G. Transition digitale et reporting (PNCL)	49
1. Transition Digitale du Manuel Opérationnel	49
2. Reporting et Suivi-Évaluation	49
H. Clôture et réhabilitation des sites	50
1. Objectifs de la Clôture et Réhabilitation (RSE et Local Content)	50
2. Procédures Administratives et Techniques	50
3. Aspects Techniques (Recommandations pour le Tchad)	51
Conclusion	52
Bibliographie	53
Webographie	54
Annexes	54
Annexe 1 : Modèle de Certificat de Capacité Sectorielle (CCS)	54
Annexe 2 : Fiche de Calcul de la Valeur Locale (VAL)	55
Annexe 3 : Guide d'Audit et Checklist HSE	56
Annexe 4 : Note d'Instruction sur la numérisation de ces données	57
Annexe 5 : "Charte de Transition Digitale" à faire signer par les Directeurs Généraux des compagnies minières pour acter leur engagement vers cette transparence numérique	58
Annexe 6 : Processus Opérationnels, Plan d'Action annuel 2026-2030, Suivi et Sanctions	60
Annexe 7 : Clauses types structurées à insérer dans les futurs contrats de concession au Tchad. Ces clauses transforment les intentions en obligations contractuelles précises.	62
Annexe 8 : Grille d'Évaluation des Offres Minières (Scorecard)	63
Annexe 19 : Modèle de lettre de rejet ou d'acceptation basé sur les résultats de cette grille de notation	64

Annexe 10 : Calendrier détaillé des rapports trimestriels que l'entreprise retenue devra soumettre pour prouver son respect du Plan d'Action 2026-2030	66
Annexe 11 : "Modèle de Fiche de Calcul" simple (Excel/Tableau) pour mesurer automatiquement le pourcentage de contenu local dans les achats	68
Annexe 12 : Liste des 10 catégories de services prioritaires à réserver exclusivement aux entreprises tchadiennes.....	69
Annexe 13 : Protocole de vérification des capacités pour s'assurer que les PME tchadiennes sont prêtes à répondre à ces marchés dès 2026.....	70
Annexe 14 : Modèle de "Certificat de Capacité Sectorielle" que le Ministère délivrera aux PME ayant réussi ce protocole.....	71
Annexe 15 : Guide de l'Auditeur qui détaille les points de contrôle (checklist) que les inspecteurs du Ministère utiliseront pour délivrer ce certificat.....	72
Annexe 16 : Code de Déontologie de l'Auditeur pour prévenir les risques de corruption lors de ces inspections.....	73
Annexe 17 : Plan de Communication pour informer les PME tchadiennes de l'existence de ce nouveau système dès janvier 2026.....	74
Annexe 18 : Modèle de communiqué de presse officiel à diffuser le Juillet 2026 pour le lancement national.....	75
Annexe 19 : Fiche technique simplifiée "FAQ" (Foire Aux Questions)	77
Annexe 20 : Note d'Orientation sur la gestion des conflits communautaires, spécifiquement pour les directeurs RSE des compagnies minières	78
Annexe 21 : Check-list de clôture de site (Plan de Fermeture).....	79
Annexe 22 : Soumission du Manuel Opérationnel pour validation en Conseil des Ministres	80
Annexe 23 : Slides de Présentation du Manuel Opérationnel du Contenu Local et de la RSE.....	81

Note :

Le présent Manuel opérationnel tient compte en général des Points forts, des Difficultés éventuelles, des Facteurs clés de succès, de l'expérience internationale des « Majors » et prend en charge spécifiquement :

- **les conseils formulés** du « *Guide à l'intention des gouvernements sur les Politiques de contenu local* » de Juillet 2018 du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) de l'International Institute for Sustainable Development » ;
- **les orientations** du « *Guide pas à pas du CARN pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de contenu local* » du Centre africain des ressources naturelles de la Banque africaine de développement.

Liste des abréviations, acronymes et sigles

AILC	: Autorité Indépendante de Lutte contre la Corruption
ANSC	: Autorité Nationale en charge du Suivi et du Contrôle des aspects environnementaux et sociaux dans les projets pétroliers, gaziers et miniers
ARCCL	: Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local
ARSMC	: Autorité de Régulation du Secteur des Mines et des Carrières
CCIAMA	: Chambre de Commerce, de l'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CCCL	: Cadre de Concertation sur le Contenu Local
CCLM	: Cadre de Concertation des Localités Minières
CN-ITIE	: Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
CNDH	: Commission Nationale des Droits de l'Homme
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
ESCO-IGES	: Ecole Supérieure de Commerce, d'Informatique et de Gestion
GRI	: Global Reporting Initiative
IEMR	: Initiative pour une Exploitation Minière Responsable
ISO	: International Standardisation Organization
ITIE	: Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
JRSE	: Journées de la Responsabilité Sociale des Entreprises
LCCP	: Local Content Champion Program
LCRs	: Local Content Requirements
MPMG	: Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie
MRAL	: Mécanisme de Reporting sur l'Approvisionnement Local
OCDE	: Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
ONGIE	: Observatoire National de Gouvernance des Industries Extractives
PAN-EMAPE	: Plan d'Action National pour l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
PADSMT	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Minier au Tchad
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PMPDSM	: Politique Minière et Plan Stratégique de Développement du Secteur Minier
PND	: Plan National de Développement à l'horizon 2030
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
RFSL	: Réseau des Fournisseurs et Sous-traitants Locaux
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SABS	: South African Bureau of Standards
SIMFER	: Simandou Fer

SN-CL : Stratégie nationale du Contenu local
SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable
SNRCC : Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes
VMA : Vision Minière Africaine
WGC : World Gold Council

Résumé exécutif non technique

Le secteur minier au Tchad représente un levier stratégique pour le développement économique et social du pays. Toutefois, son impact reste limité en matière de retombées locales et de responsabilité sociétale. Le présent manuel vise à institutionnaliser le contenu local et la RSE comme piliers de la gouvernance minière, en s'inspirant des meilleures pratiques africaines et internationales. Ce manuel et son plan d'action offrent au Tchad une feuille de route pragmatique et progressive pour transformer le secteur minier en moteur de développement durable, en renforçant la confiance des communautés, l'attractivité des investisseurs et la conformité aux standards internationaux.

1. Objectifs principaux

- Maximiser les bénéfices locaux : emploi des jeunes, sous-traitance nationale, transfert de compétences.
- Renforcer la durabilité : gestion des impacts environnementaux, réhabilitation des sites, réduction des émissions.
- Promouvoir la transparence : reporting RSE obligatoire, audits indépendants, implication des communautés.
- Aligner le Tchad aux standards internationaux : GRI, IRMA, ODD, GHG Protocol.

2. Approche opérationnelle

- Mise en place de tableaux de bord sectoriels pour suivre les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Développement de partenariats ONG pour l'éducation, la santé, l'environnement, l'agriculture et la médiation sociale.
- Création de comités multipartites (État, entreprises, communautés, bailleurs) pour assurer la concertation et la redevabilité.

3. Plan d'action 2026-2030

Phase 1 (2026-2027) – Structuration

- Intégration du contenu local et de la RSE dans le Code minier.
- Formation des administrations et entreprises aux standards internationaux.
- Création d'un registre national des initiatives RSE.

Phase 2 (2028-2029) – Déploiement

- Obligation de reporting RSE annuel pour toutes les sociétés minières.
- Mise en place de quotas de contenu local (emplois et sous-traitance nationale).
- Développement de projets pilotes IRMA sur sites miniers prioritaires.
- Partenariats ONG pour l'éducation, la santé et l'environnement.

Phase 3 (2030) – Consolidation

- Évaluation nationale des impacts RSE et du Contenu local.
- Publication d'un rapport consolidé et benchmarking régional.

- Création d'un fonds de développement communautaire financé par les entreprises minières.

4. Indicateurs clés

- % d'emplois locaux créés.
- % de contrats attribués à des PME nationales.
- Nombre de projets communautaires financés.
- Taux de conformité aux standards internationaux.
- Volume de sites réhabilités.
- Nombre de rapports RSE publiés.

Résumé exécutif technique

Cette introduction technique définit le cadre normatif, le champ d'application et les mécanismes de rigueur qui sous-tendent le Manuel Opérationnel 2026-2030. Elle est conçue pour être insérée au début du document officiel afin d'en établir l'autorité juridique et technique.

Introduction technique : Cadre de référence et Normes opérationnelles

1. Objet et Fondement Juridique

Le présent Manuel Opérationnel constitue l'instrument d'exécution de la vision stratégique du Gouvernement de la République du Tchad pour la période 2026-2030. Il s'appuie sur les dispositions du Code Minier, de la Loi sur le Contenu Local et la RSE, ainsi que sur les engagements internationaux du Tchad en matière de transparence (ITIE). Il ne s'agit plus d'un recueil de recommandations, mais d'un référentiel contraignant dont le respect est une condition *sine qua non* au maintien des titres miniers.

2. Champ d'Application et Assujettissement

Ce manuel s'applique à :

- Toutes les sociétés détentrices de permis de recherche ou d'exploitation minière sur le territoire national.
- Leur chaîne de sous-traitance directe (Rang 1) et indirecte (Rang 2).
- Toutes les phases du cycle minier : de l'exploration à la construction, de l'exploitation à la fermeture/réhabilitation.

3. Définition technique du "Contenu local" (Local Content)

Pour l'application du présent manuel, la "Valeur Locale" est calculée sur la base de la valeur ajoutée créée au Tchad. Elle n'est reconnue comme telle que si elle remplit trois critères cumulatifs :

- Origine des capitaux : Majorité de contrôle détenue par des nationaux tchadiens (51% minimum).
- Origine de la main-d'œuvre : Emploi effectif de techniciens et cadres inscrits à l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE).
- Ancrage fiscal : Immatriculation fiscale active et paiement des impôts sur le territoire tchadien.

4. Doctrine de la RSE : De la Philanthropie à la performance

Le Manuel opère un changement de paradigme en remplaçant la RSE "volontaire" par une RSE "négociée et contractuelle".

- **Alignement** : Les projets sociaux ne sont plus décidés de manière unilatérale par les compagnies, mais doivent s'insérer dans les Plans de Développement Locaux (PDL) des communes minières.
- **Mesurabilité** : Chaque franc CFA investi en RSE doit produire un impact traçable via des indicateurs sociaux de santé, d'éducation ou d'accès à l'eau.

5. Architecture du Manuel

Le document est structuré pour répondre aux exigences opérationnelles des directeurs de projets :

- **Module A** : Procédures d'homologation des fournisseurs (Le CCS).
- **Module B** : Méthodologie de calcul et de reporting du contenu local.
- **Module C** : Protocoles de gestion de l'impact social et environnemental.
- **Module D** : Régime des sanctions et mécanismes d'audit.

6. Engagement pour la Conformité

Le succès de ce manuel repose sur une collaboration tripartite : l'État (Régulateur), la Compagnie Minière (Opérateur) et la PME Tchadienne (Partenaire). Le Ministère des Mines et de la Géologie s'engage à garantir une application impartiale, transparente et numérisée de l'ensemble de ces procédures.

Section 1 : Introduction technique

Ce manuel constitue le référentiel unique pour l'application de la vision « Tchad Connexion 2030 ». Il définit la "Valeur Locale" par la valeur ajoutée créée sur le territoire national via l'emploi, la sous-traitance et le transfert de technologies.

Section 2 : Système d'homologation des PME

Pour accéder aux marchés miniers, toute entreprise doit détenir le Certificat de Capacité Sectorielle (CCS).

- Protocole de Vérification (PVC) : Audit sur 4 piliers (Juridique, Technique, Financier, HSE).
- Exclusivité : 10 catégories de services (Transport, Restauration, Sécurité, etc.) sont réservées aux détenteurs du CCS à capitaux tchadiens.

Section 3 : Clauses contractuelles et Sélection

- Quotas d'Emploi : Progression vers 90% d'ouvriers et 50% de cadres nationaux d'ici 2030.
- Marge de Préférence : Avantage de 10% à 15% accordé aux offres locales lors des appels d'offres.
- Scorecard : Évaluation des offres sur 100 points (40% de la note dédiée au Contenu Local et à la RSE).

Section 4 : Gestion environnementale et sociale

- Dialogue Communautaire : Mécanisme de gestion des plaintes obligatoire avec réponse sous 15 jours.
- RSE Contractuelle : Alignement strict des projets sur les Plans de Développement Locaux (PDL).
- Fermeture/Réhabilitation de site : Provisionnement financier dès le J-1 sur un compte séquestre pour la réhabilitation écologique.

Section 5 : Régime de numérisation

L'ensemble du reporting est dématérialisé sur le Portail Numérique du Contenu Local et de la RSE.

- Mensuel : Déclaration des effectifs et contrats.
- Trimestriel : Rapport de performance et impact RSE géolocalisé.
- Transparence : Signature obligatoire de la Charte de Transition Digitale par les Directeurs Généraux.

Section 6 : Ethique et Contrôle

- Audit de Sincérité : Inspections inopinées basées sur le Guide de l'Auditeur (cf Annexe).
- Anti-Corruption : Application stricte du Code de Déontologie pour les agents publics.
- Sanctions : Suspension des avantages fiscaux ou retrait de permis en cas de fraude ou de non-respect des quotas.

Lexique des Termes techniques

Dans le cadre du présent Manuel opérationnel du Contenu local et de la RSE, ce lexique technique (glossaire) est indispensable pour harmoniser l'interprétation du Manuel entre l'Administration des Mines, les investisseurs internationaux, les communautés et les PME tchadiennes. Il sécurise juridiquement les contrats de concession et les rapports d'audit. On entend par :

- **Adjoint National (Shadow Post) :** Cadre de nationalité tchadienne désigné pour travailler en binôme avec un expert expatrié. L'objectif est le transfert complet des compétences pour que l'Adjoint occupe le poste de titulaire dans un délai contractuel (généralement 24 à 36 mois).
- **Biens :** les équipements (machines, engins lourds, etc.), consommables (carburant, lubrifiant, EPI, explosifs, produits chimiques etc.) ou produits (légumes, fruits, viande, céréales, volaille, bétail, etc.) entrant dans l'utilisation ou la consommation ;
- **Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) :** Document officiel délivré par le Ministère des Mines attestant qu'une PME tchadienne a validé l'audit technique, financier et HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) requis pour servir le secteur minier.
- **Comité de Suivi Tripartite (CST) :** Organe de régulation composé de représentants de l'État, des Sociétés Minières et de la Société Civile (ou élus locaux). Il arbitre les rapports de performance et les conflits communautaires.
- **Compte Séquestre de Réhabilitation :** Compte bancaire bloqué, ouvert à la BEAC ou dans une banque de premier rang, où la société minière dépose les fonds nécessaires à la restauration de l'environnement après la fermeture de la mine.
- **Contenu local :** ensemble des activités portant sur le développement des capacités locales, l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales, le transfert de technologies, la sous-traitance des entreprises, des services et produits locaux, le capital des nationaux et la création de valeurs additionnelles mesurables à l'économie locale sur toute la chaîne de valeur des industries extractives ;
- **Drainage Minier Acide (DMA) :** Phénomène d'oxydation de minéraux sulfurés libérant de l'acide sulfurique dans les eaux. La prévention du DMA est un point critique de la Check-list de clôture de site.
- **Entreprise de Droit Tchadien (EDT) :** Société commerciale immatriculée au RCCM du Tchad, dont le capital social est détenu à hauteur de 51% au moins par des personnes physiques ou morales de nationalité tchadienne.
- **Exploitation artisanale de substances de carrières :** l'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales classées en substances de carrières et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant des méthodes et procédés manuels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergies mécaniques et n'est pas fondée sur la mise en évidence préalable d'un gîte ou d'un gisement ;
- **Exploitation artisanale de substances de mine :** l'ensemble des opérations qui consistent à extraire et à concentrer des substances minérales tel que l'or, le diamant et les autres gemmes, provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou sub-affleurant et en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergies mécaniques et n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement ;

- **Exploitation industrielle** : l'ensemble des opérations qui consistent à extraire et à concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant des méthodes et procédés modernes et fortement mécanisées dans la chaîne des opérations ;
- **Exploitation minière à petite échelle** : l'exploitation de petite taille qui regroupe la petite mine, l'exploitation semi-mécanisée, l'exploitation minière des haldes et terrils de mines et de carrières et l'exploitation artisanale ;
- **Exploitation semi-mécanisée** : l'ensemble des opérations qui consistent à extraire et à concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations ;
- **Fournisseur** : toute personne physique ou morale qui se limite à livrer des biens et services au titulaire d'une autorisation et d'un titre minier sans accomplir un acte de production ou de prestation de services se rattachant aux activités principales du titulaire d'autorisation ou du titre minier ;
- **Industries extractives** : Secteur de l'industrie comprenant toutes les industries travaillant dans l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide, liquide ou gazeuse ;
- **Investissement** : capital employé par toute personne morale, pour l'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, matériels et immatériels et pour assurer le financement des frais de premier établissement ainsi que le besoin en fonds de roulement rendus nécessaires à l'occasion de la création d'entreprises nouvelles, et d'opérations de modernisation, d'extension, de diversification d'activités déjà existantes ou lors du renouvellement des biens d'équipements de l'entreprise ;
- **Investissement productif** : tout investissement devant permettre l'exercice d'une activité qu'elle soit de production, de conservation, de transformation de matières premières ou de produits semi-finis en produits finis, de prestations de services, de formation technique et professionnelle, de promotion des énergies renouvelables, de protection de l'environnement.
- **Investisseur local** : une personne physique de nationalité Burkinabè ; une société constituée en vertu des lois du Burkina Faso dans laquelle la majorité des actions sont détenues par une ou plusieurs personnes qui sont des Burkinabè, ou une société contrôlée majoritairement par un Burkinabè ;
- **Licence Sociale d'Opérer (LSO)** : Acceptation et soutien continus d'un projet minier par les communautés locales et les parties prenantes. Contrairement au permis légal, la LSO se gagne par la confiance et une RSE performante.
- **Local** : territoire national ;
- **Main d'oeuvre locale** : ensemble des nationaux en âge de travailler qui occupent effectivement un emploi et ceux qui sont au chômage. C'est la force de production nationale au sein de l'économie ;
- **Marge de Préférence** : Avantage numérique (généralement entre 10% et 15%) accordé à une offre tchadienne lors d'un appel d'offres : si l'offre locale est plus chère de 10% par rapport à une offre étrangère, elle reste prioritaire à qualité égale.
- **Mécanisme de Grievs (Grievance Mechanism)** : Processus formel et non judiciaire permettant aux communautés de déposer une plainte contre l'entreprise et d'obtenir une résolution rapide et documentée.
- **Plan de Développement Local (PDL)** : Document stratégique communal ou préfectoral listant les priorités d'infrastructures (écoles, santé, eau). Les investissements RSE des minières doivent impérativement s'aligner sur le PDL pour être comptabilisés.

- **Secteur minier** : secteur économique regroupant les activités de reconnaissance, d'exploration, de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales. Elle est une source de production de nombreux biens et services et de création de nombreux emplois directs et indirects.
- **Services** : prestations fournies par un tiers, qui requièrent des compétences ou des ressources techniques ou intellectuelles (ingénierie, transport, hébergement, catering, assurances, banques, études, service TIC, etc) ;
- **Sous-traitance** : acte par lequel une entreprise minière demande à une autre entreprise de réaliser tout ou une partie de ses travaux ou services ;
- **Substances minérales** : ensemble des substances naturelles amorphes ou cristallines, solides, liquides ou gazeuses ainsi que les substances organiques fossilisées et les gîtes géothermiques ;
- **Titre minier** : l'acte réglementaire donnant la prérogative d'effectuer la recherche ou l'exploitation des substances minérales conformément aux dispositions du présent code. Sont des titres miniers le permis de recherche, le permis d'exploitation de grande ou de petite mine, le permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines, l'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières et l'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières ;
- **Transformation industrielle** : ensemble des procédés mis en place en vue de transformer des matières premières ou des produits intermédiaires, en produits semi-finis ou finis ;
- **Travail décent** : aspirations de tout travailleur à exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Elle suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes ;
- **Valeur Ajoutée Locale (VAL)** : Part de la dépense d'une société minière qui reste réellement au Tchad;
- **Zone de réserves** : les zones promotionnelles (réservées à l'État pour des activités de recherches exécutées par le Cadastre minier ou tout service étatique habilité dans le but d'approfondir la connaissance géologique et minière de base) et les zones spéciales (superficielles présentant un intérêt avéré, considérées comme des actifs de l'État et provenant de titres miniers retirés, renoncés ou arrivés à échéance conformément aux textes en vigueur).

Conseil d'utilisation :

Ce lexique doit être annexé à chaque Appel d'Offres et à chaque Contrat de sous-traitance pour éviter les litiges sur la définition des quotas d'emploi ou d'achat local¹.

¹ La définition de « local » est la clé de la mise en œuvre des politiques d'approvisionnement local. Il existe trois approches principales, chacune avec ses forces et ses faiblesses :

- Géographie : « Local » peut désigner des activités commerciales enregistrées, incorporées ou exécutées dans l'une des diverses délimitations géographiques - nationales, régionales, étatiques ou provinciales, ou dans les communautés proches du site minier.
- Valeur ajoutée : « Local » peut signifier qu'une quantité substantielle de valeur a été ajoutée dans le pays. Contrairement à la définition géographique, cela signifie que les biens ne peuvent pas simplement être importés et revendus par les locaux. Cependant, mesurer la
- valeur ajoutée locale peut être difficile.
- Propriété : la propriété locale met l'accent sur la participation, ce qui peut impliquer une part de la population locale dans la gestion, ou en tant que propriétaires de capitaux propres, ou en tant qu'employés. Cette exigence peut être facilement contournée.

Source : IGF, page VIII

Introduction

Le secteur minier constitue un pilier stratégique pour le développement économique du Tchad. Sa capacité à générer des revenus, créer des emplois et stimuler les chaînes de valeur locales en fait un levier essentiel pour la diversification de l'économie nationale. Toutefois, pour que cette contribution soit durable et inclusive, il est impératif de disposer d'un cadre législatif et réglementaire solide, garantissant à la fois la valorisation du contenu local et l'intégration effective des principes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Conscient de ces enjeux, le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie a lancé le « *Projet d'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire sur le Contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le secteur minier* ». Ce projet s'inscrit dans une dynamique de modernisation de la gouvernance minière et de mise en cohérence avec les standards internationaux, tout en tenant compte des réalités socio-économiques et environnementales du Tchad.

En termes d'objectifs stratégiques, le présent Manuel Opérationnel vise à :

- i) Aligner le cadre national sur les référentiels internationaux de durabilité et de transparence, tels que le Global Reporting Initiative (GRI), qui définissent des normes de reporting ESG permettant aux entreprises de rendre compte de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), qui propose un standard de certification intégrant les droits humains, la gouvernance environnementale et les relations communautaires et le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol), qui fournit des méthodologies reconnues pour la comptabilisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;*
- ii) Adapter ces standards aux spécificités nationales, en intégrant les priorités de développement du Tchad, les attentes des communautés locales et les impératifs de protection de l'environnement ;*
- iii) Établir des mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre du contenu local, favorisant l'emploi national, le transfert de compétences et la participation des entreprises locales aux chaînes de valeur minières ;*
- iv) Et Encadrer les engagements RSE des entreprises minières, en définissant des obligations claires en matière de gouvernance, de transparence, de respect des droits humains et de gestion environnementale.*

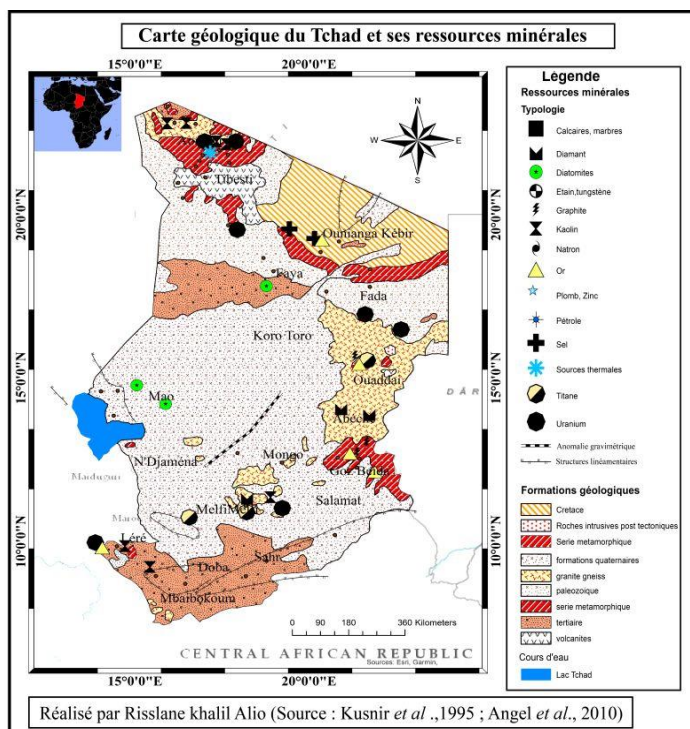
De Portée et de Valeur ajoutée, le Manuel Opérationnel constitue un instrument de référence pour :

- les institutions publiques, en leur fournissant des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation des obligations des entreprises.
- les opérateurs privés, en leur offrant un cadre clair et prévisible pour l'intégration du contenu local et des pratiques RSE.
- les communautés locales, en garantissant que les retombées du secteur minier soient tangibles, équitables et durables.

En termes de contribution économique, le secteur minier et extractif est en croissance, avec une contribution au PIB en hausse (env. 19,9% en 2021) et une part importante des revenus budgétaires. Les défis majeurs demeurent entre-autres, la sécurisation des sites, la lutte contre la contrebande et la nécessité d'une industrialisation beaucoup plus accrue.

Aussi, la gestion du secteur s'oriente de plus en plus vers la numérisation pour améliorer la transparence et l'efficacité des revenus miniers d'ici 2030. Face à l'épuisement progressif de ses réserves pétrolières connues et à l'instabilité des marchés internationaux y relatifs, le Tchad est résolument engagée dans la diversification de son économie. Le secteur minier représente une opportunité majeure pour relancer la croissance de l'économie au regard du potentiel minier. En effet, le sous-sol tchadien regorge de ressources précieuses : or, uranium, fer, Cobalt, lithium, Antimoine, Nickel, Aluminium, cuivre, terres rares, calcaire, marbres localisés dans des zones géologiquement favorables comme le Tibesti, le Ouaddaï, le Guéra et le Mayo-Kebbi.

Carte 3 : Carte géologique du Tchad et ses ressources minérales



Ces indices et gites minéraux gisements pourraient positionner le pays comme un acteur clé du secteur minier en Afrique centrale. Mieux encore, le Tchad ambitionne de transformer son secteur minier en un véritable moteur de croissance inclusive et durable. À l'horizon 2035, le pays entend s'aligner sur la Vision Minière Africaine (VMA) et devenir un pôle minier d'excellence en Afrique centrale. L'objectif est de porter la contribution du secteur à 8% du PIB, de générer 50 000 emplois directs et indirects, et de mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement national et local.

Pour y parvenir, le gouvernement entend réviser son système juridique et réglementaire dans le secteur minier, en se dotant d'un nouveau cadre législatif et réglementaire sur le Contenu local (CL) et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce qui justifie la rédaction de la présente note de benchmark international sur la pratique du Contenu local et de la RSE dans le secteur minier.

2. Vision et objectifs stratégiques

Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie (MPMG) du Tchad a mandaté le prestataire indépendant N-Consulting afin de produire, non seulement une étude comparative sur la pratique du Contenu et de la RSE dans le secteur minier dans les pays les plus avancés dans ce domaine, mais aussi d'identifier les modèles adaptables au contexte du Tchad. Dans le cadre de la coopération sud-sud, quatre (04) pays prioritaire (Mali, Burkina Faso, Guinée et Afrique du Sud) ont été retenus dans cette étude comparative. Les pays voisins du Tchad ont fait aussi l'objet d'une revue.

Les objectifs d'une telle étude visaient d'une part à : i) Relever les enjeux, les défis et les bonnes pratiques pour le développement du Contenu local et de la RSE dans le secteur minier et ; ii) Déterminer les axes d'évolution pertinents, au travers des recommandations compte tenu des spécificités du contexte tchadien. D'autre part, elle visait aussi à explorer les défis, enjeux stratégiques et les leviers suivants au nombre de neuf (9) :

- *la performance sociale des projets miniers,*
- *la performance environnementale des projets miniers,*
- *le recrutement transparent et intégration et la formation initiale et du recyclage de la main d'œuvre locale,*
- *l'intégration des entreprises locales dans la chaîne de valeur,*
- *la gouvernance,*
- *le respect des droits humains,*
- *le droit du travail et le contrôle sur la chaîne de valeur,*
- *la transparence et la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts,*
- *et le reporting « reddition des comptes ».*

On retiendra que le Tchad dispose d'importantes ressources minérales : cependant du benchmarking, dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, les activités extractives ont souvent un impact limité sur le développement local, en raison : de la faible participation des entreprises nationales, d'une dépendance excessive aux entreprises étrangères, d'un manque de transfert de technologies, de conflits communautaires liés aux activités minières, et de faibles retombées économiques pour les populations locales.

L'expérience internationale montre que les politiques de contenu local combinées à des stratégies solides de RSE permettent d'accroître considérablement les bénéfices socio-économiques des projets miniers.

Tableau 1 : Matrice comparative (Tchad vs. Afrique de l'Ouest et Centrale)

Pays	Niveau de structuration RSE	Contenu local	Standards internationaux adoptés	Observations
Tchad	Faible à moyen (cadre embryonnaire, initiatives ponctuelles)	Peu de quotas formalisés, dépendance aux multinationales	Références aux ODD, mais faible intégration GRI/IRMA	Besoin urgent d'un cadre réglementaire et d'un plan d'action national
Côte d'Ivoire	Moyen à élevé (Recueil RSE, initiatives Eurocham, pression bailleurs)	Quotas progressifs dans agro-industrie et mines	GRI, CSRD (via exportations), IRMA en expérimentation	Forte influence des marchés européens sur cacao et mines
Burkina Faso	Moyen (cadre légal RSE dans le code minier)	Quotas de sous-traitance locale, emploi communautaire	IRMA en discussion, ODD intégrés	Expérience avancée en dialogue communautaire, mais fragilité sécuritaire
Ghana	Élevé (cadre légal robuste, reporting obligatoire)	Quotas stricts de contenu local (emplois, sous-traitance)	GRI, IRMA, alignement CSRD	Benchmark régional, forte attractivité des investisseurs
RDC	Moyen (forte pression internationale, mais gouvernance fragile)	Contenu local partiellement appliqué	IRMA, ODD, GRI (via bailleurs)	Risques élevés de gouvernance, mais initiatives pilotes avec ONG
Afrique du Sud	Très élevé (cadre légal complet, reporting obligatoire)	Quotas stricts, programmes de formation et transfert de compétences	GRI, IRMA, GHG Protocol	Référence continentale, modèle de structuration avancée

Lecture stratégique (tirée du Benchmarking international)

- Tchad : retard structurel → opportunité de bâtir un cadre robuste inspiré du Ghana et de l'Afrique du Sud.
- Pays de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso) : avancées intermédiaires → modèles réalistes pour adaptation progressive.
- Pays benchmark à titre de référence (Ghana, Afrique du Sud) : standards élevés → références pour alignement à long terme.
- RDC : illustre les risques de gouvernance faible malgré adoption de standards.

Implications pour le Plan d'action 2026-2030 au Tchad

- Court terme (2026-2027) : s'inspirer du Burkina Faso (intégration RSE dans code minier, quotas de contenu local).
- Moyen terme (2028-2029) : alignement progressif sur GRI et IRMA, comme en Côte d'Ivoire.
- Long terme (2030) : viser le modèle Ghana/Afrique du Sud (reporting obligatoire, double matérialité, transparence totale).

Tenant du contexte, de la justification et de l'analyse de la situation du secteur minier (contextes politique, socio-économique, culturel), des cadres (juridique, institutionnel et organisationnel), de l'analyse et de l'évaluation des ressources (humaines, matérielles et financières), du bilan des politiques, stratégies antérieures et en cours, mais surtout des forces,

faiblesses, opportunités et menaces, le présent Manuel vient compléter le dispositif nouveau Cadre législatif et réglementaire sur le Contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans le secteur minier au Tchad. En effet, le diagnostic du Contenu local et de la RSE a révélé des faiblesses mais aussi des opportunités.

Des fondements de la Stratégie, de la vision, des principes directeurs et des orientations stratégiques développés, de la mise en œuvre, du mécanisme opérationnel, des acteurs à impliquer, des risques et du suivi-évaluation, il vise à fournir un cadre opérationnel pour l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques ci-après, pour permettre à l'État et au secteur privé tchadien de tirer le maximum de profit des immenses opportunités qu'offre le secteur minier.

2.1. Objectifs globaux

Le Manuel Opérationnel poursuit une ambition centrale : doter le Tchad d'un cadre législatif et réglementaire moderne, cohérent et crédible en matière de contenu local et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier. Ses objectifs globaux sont :

- **Renforcer la gouvernance minière nationale** en alignant les pratiques sur les standards internationaux (GRI, IRMA, GHG Protocol, ODD) tout en tenant compte des réalités locales.
- **Promouvoir un développement inclusif et durable**, en garantissant que les retombées du secteur minier bénéficient aux communautés locales et à l'économie nationale.
- **Accroître la transparence et la confiance entre l'État**, les entreprises minières et les parties prenantes, grâce à des mécanismes clairs de suivi et de reporting.
- **Positionner le Tchad sur la scène internationale comme un pays engagé dans la durabilité**, la responsabilité sociétale et la valorisation du contenu local.

2.2. Objectifs spécifiques

Le Manuel Opérationnel décline ces ambitions en objectifs opérationnels précis :

1. Sur le Contenu local

- Définir des obligations légales et réglementaires pour l'emploi de la main-d'œuvre nationale et le recours aux fournisseurs locaux.
- Mettre en place des mécanismes de transfert de compétences et de technologies au profit des acteurs nationaux.
- Établir des indicateurs de performance pour mesurer l'intégration du contenu local dans les projets miniers.

2. Sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- Encadrer les engagements des entreprises minières en matière de droits humains, gouvernance et relations communautaires, conformément aux standards IRMA.
- Définir des lignes directrices pour la gestion environnementale, incluant la réduction des émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol.
- Promouvoir la transparence et le reporting ESG, en s'appuyant sur les normes GRI et de contribution aux ODD pour assurer la comparabilité et la crédibilité des informations publiées.

3. Sur le suivi et l'évaluation

- Créer des outils institutionnels de contrôle et de suivi, permettant au Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie de vérifier la conformité des entreprises.
- Mettre en place des mécanismes participatifs, impliquant les communautés locales dans l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux.
- Développer des capacités nationales pour assurer la pérennité du cadre réglementaire et son adaptation aux évolutions du secteur.

En récapitulatif

Les Objectifs spécifiques sont de mettre en place un cadre opérationnel permettant d'assurer une mise en œuvre efficace du contenu local et de la RSE dans le secteur minier au Tchad.

1. Promouvoir l'emploi national dans l'industrie minière.
2. Développer les entreprises locales dans la chaîne de valeur minière.
3. Renforcer les compétences nationales et le transfert de technologies.
4. Assurer une contribution durable des mines au développement local.
5. Mettre en place un système de suivi-évaluation transparent.

3. Champ d'application

Le manuel s'applique aux :

- Titulaires de permis miniers
- Sous-traitants et fournisseurs
- Institutions publiques
- Collectivités territoriales
- Organisations communautaires
- ONG et partenaires techniques

4. Cadre institutionnel

- **Ministère en charge des Mines**
 - ÷ Élaboration des politiques
 - ÷ Attribution des permis
 - ÷ Suivi réglementaire
- **Autorité de régulation du contenu local**

Responsable de :

- ÷ contrôle des obligations
- ÷ certification des entreprises locales
- ÷ suivi des indicateurs

- **Comité national du contenu local**

Composition :

- ÷ Ministère des Mines
- ÷ Ministère de l'Économie
- ÷ Ministère de l'Environnement
- ÷ Secteur privé
- ÷ Société civile

5. Cadre juridique et institutionnel

5.1. Fondements juridiques

Le nouveau cadre législatif et réglementaire sur le contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier au Tchad repose sur une articulation entre :

- La Constitution du Tchad, qui consacre le droit au développement, la protection de l'environnement et la participation des citoyens aux décisions publiques.
- Le Code minier national, qui définit les conditions d'octroi, d'exploitation et de suivi des titres miniers, et qui sera enrichi par des dispositions spécifiques sur le contenu local et la RSE.

- Les lois et règlements sectoriels connexes, notamment en matière de travail, de fiscalité, d'environnement et de décentralisation, afin d'assurer la cohérence intersectorielle.
- Les engagements internationaux du Tchad, tels que :
 - *Les normes GRI (Global Reporting Initiative) pour le reporting ESG.*
 - *Le standard IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance) pour la certification des pratiques minières responsables.*
 - *Le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol) pour la comptabilisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.*
 - *Les conventions internationales relatives aux droits humains, à la transparence et à la gouvernance environnementale.*

Ce socle juridique vise à garantir que les obligations des entreprises minières soient conformes aux standards internationaux tout en étant adaptées aux réalités nationales.

5.2. Architecture institutionnelle

La mise en œuvre du cadre repose sur une architecture institutionnelle intégrée, articulée autour des acteurs suivants :

- **Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie :**
 - ÷ Autorité de tutelle et de régulation.
 - ÷ Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du cadre législatif et réglementaire.
 - ÷ Chargé de la coordination interinstitutionnelle et du contrôle de conformité des entreprises.
- **Agences spécialisées et directions techniques :**
 - ÷ Direction du Suivi du Contenu Local : suivi des obligations en matière d'emploi national, de sous-traitance locale et de transfert de compétences.
 - ÷ Direction de la RSE et du développement durable : supervision des engagements sociaux, environnementaux et communautaires des entreprises.
 - ÷ Agence nationale de l'environnement : contrôle des impacts environnementaux et suivi des émissions conformément au GHG Protocol.
- **Institutions partenaires :**
 - ÷ Ministère du Travail et de la Formation professionnelle : intégration des politiques d'emploi et de formation.
 - ÷ Ministère des Finances : suivi des retombées fiscales et économiques du contenu local.
 - ÷ Collectivités territoriales : implication dans la planification et le suivi des projets communautaires financés par les entreprises minières.
- **Parties prenantes externes :**
 - ÷ Entreprises minières : soumises aux obligations légales et réglementaires en matière de contenu local et de RSE.
 - ÷ Communautés locales : bénéficiaires des retombées socio-économiques et partenaires dans l'évaluation des impacts.
 - ÷ Organisations de la société civile : rôle de veille, de plaidoyer et de suivi indépendant.

- ÷ Partenaires techniques et financiers : appui à la mise en œuvre, au renforcement des capacités et à l'alignement avec les standards internationaux.

5.3. Mécanismes de coordination et de suivi

Le cadre prévoit :

- La création d'un Comité national de suivi du contenu local et de la RSE, regroupant les principales institutions publiques et les parties prenantes.
- L'adoption d'outils de reporting harmonisés, basés sur les normes GRI, pour assurer la transparence et la comparabilité des données.
- La mise en place d'un système de certification et d'audit indépendant, inspiré du standard IRMA, garantissant la crédibilité des engagements des entreprises.
- L'intégration d'indicateurs environnementaux, notamment la comptabilisation des émissions de GES selon le GHG Protocol, pour mesurer et réduire l'empreinte carbone du secteur minier.

5.4. Valeur ajoutée du cadre

Ce dispositif juridique et institutionnel permet :

- De renforcer la prévisibilité et la sécurité juridique pour les investisseurs.
- D'assurer une meilleure redistribution des retombées minières au profit des communautés et de l'économie nationale.
- De positionner le Tchad comme un acteur crédible et responsable dans la gouvernance minière internationale.
- De garantir la durabilité des projets miniers, en intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques dans une approche cohérente.

6. Principes directeurs du Contenu local et de la RSE

6.1. Principes du Contenu local

Le Contenu local vise à maximiser les retombées économiques et sociales du secteur minier au profit du Tchad. Les principes directeurs sont :

- **Priorité à l'emploi national** : obligation pour les entreprises minières de recruter en priorité la main-d'œuvre tchadienne, avec des quotas progressifs selon les catégories de postes.
- **Développement des compétences** : mise en place de programmes de formation et de transfert de savoir-faire pour renforcer les capacités techniques et managériales des travailleurs nationaux.
- **Promotion des fournisseurs locaux** : intégration des entreprises nationales dans les chaînes de valeur minières, par des politiques d'approvisionnement favorisant les PME locales.
- **Innovation et transfert technologique** : encouragement des partenariats entre opérateurs miniers et institutions nationales pour l'adoption de technologies adaptées et durables.

- **Suivi et évaluation** : définition d'indicateurs mesurables pour contrôler l'intégration effective du contenu local dans les projets miniers.

6.2. Principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La RSE dans le secteur minier tchadien repose sur une approche intégrée, conforme aux standards internationaux, et adaptée aux réalités locales. Les principes directeurs sont :

- **Respect des droits humains et des communautés** : garantir la consultation, la participation et la protection des populations affectées par les activités minières, conformément aux standards IRMA.
- **Protection de l'environnement** : mise en œuvre de pratiques responsables de gestion des ressources naturelles, de prévention de la pollution et de réhabilitation des sites miniers.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** : adoption de méthodologies de comptabilisation et de réduction des émissions selon le GHG Protocol, afin de contribuer aux objectifs climatiques nationaux et internationaux.
- **Transparence et redevabilité** : obligation de reporting régulier des performances sociales, environnementales et économiques, en conformité avec les normes GRI.
- **Dialogue et partenariat** : promotion de relations constructives entre entreprises, État, communautés locales et société civile, pour renforcer la confiance et la légitimité des projets miniers.
- **Investissement communautaire durable** : appui aux projets sociaux (éducation, santé, infrastructures, agriculture, élevage, etc.) qui répondent aux besoins prioritaires des communautés et contribuent à leur développement à long terme.

6.3. Principes transversaux

- **Alignement avec les standards internationaux** : intégration des référentiels GRI, IRMA et GHG Protocol comme socle de crédibilité et de comparabilité.
- **Adaptation aux réalités nationales** : contextualisation des obligations pour tenir compte des spécificités socio-économiques et institutionnelles du Tchad.
- **Participation inclusive** : implication des parties prenantes (État, entreprises, communautés, société civile) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du cadre.
- **Durabilité et équité**

En récapitulatif :

Le manuel repose sur plusieurs principes :

1. **Souveraineté sur les ressources naturelles** : les ressources naturelles doivent contribuer au développement national.
2. **Participation des communautés** : les populations locales doivent bénéficier directement des projets miniers.
3. **Transparence et gouvernance** : application des standards internationaux (ITIE, ESG, OCDE).

4. **Développement durable** : équilibre entre croissance économique, protection de l'environnement et justice sociale.
5. **Partenariat public-privé** : Collaboration entre l'État, les entreprises minières et la société civile.

7. Gouvernance et mécanismes institutionnels

La gouvernance dans le secteur minier englobe l'ensemble des règles, politiques, institutions et pratiques qui encadrent l'exploitation des ressources minérales. Elle vise une gestion durable, transparente et équitable, assurant la traçabilité des minerais, la lutte contre la corruption et la maximisation des retombées économiques pour l'État et les communautés locales. La gouvernance du Manuel Opérationnel repose sur une architecture institutionnelle intégrée et participative, pilotée par le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie. Celui-ci assure le rôle de régulateur et de coordination, en veillant à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au contenu local et à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Les directions techniques spécialisées (contenu local, RSE et développement durable, environnement) sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle, tandis que les ministères partenaires (Travail, Finances, Environnement, Collectivités territoriales) contribuent à l'harmonisation intersectorielle. Cette gouvernance est conçue pour garantir la cohérence des politiques publiques, renforcer la transparence et assurer une redistribution équitable des retombées minières au profit de l'économie nationale et des communautés locales. Les mécanismes institutionnels prévus s'appuient sur des outils de suivi, de contrôle et de concertation.

Un Comité national de suivi du contenu local et de la RSE, regroupant les institutions publiques, les entreprises minières, les communautés et la société civile, assure la supervision et l'évaluation des engagements. Les entreprises sont tenues de produire des rapports conformes aux normes internationales (UN Global Compact, GRI pour le reporting ESG, IRMA pour la certification des pratiques responsables, GHG Protocol pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre), garantissant la comparabilité et la crédibilité des données. Des audits indépendants, des mécanismes de dialogue communautaire et des indicateurs de performance mesurables complètent ce dispositif, afin de renforcer la confiance entre les parties prenantes et d'assurer la durabilité des projets miniers.

8. Politique nationale du Contenu local et de la RSE

8.1. Politique nationale du Contenu local

La politique de Contenu local en Afrique, globalement est une stratégie économique imposant aux entreprises étrangères (notamment dans les secteurs minier, pétrolier et gazier) d'utiliser des ressources nationales — main-d'œuvre, biens et services locaux — pour maximiser la valeur ajoutée locale, créer des emplois et favoriser le transfert de technologie.² Ses points clés, avec des exemples nationaux réussis,³ incluent : i) des objectifs stratégiques pour stimuler l'industrialisation, diversifier l'économie, réduire la dépendance aux importations et le chômage des jeunes et ; ii) les secteurs visés concernent principalement les hydrocarbures (pétrole/gaz) et les mines, mais s'étend de plus en plus à d'autres secteurs.

Pour le Tchad, les composantes principales du Contenu local comportent la formation de la main-d'œuvre locale, la participation du capital national, la priorité aux PME locales pour les sous-contrats et transfert de technologie, mais également la prise en compte des communautés locales en général et celles riveraines des zones minières en particulier. Ces politiques sont désormais considérées comme cruciales pour assurer que les ressources naturelles profitent directement aux économies nationales. Toutefois, les défis impliquent la nécessité d'une application stricte (décrets d'application) et la montée en compétences pour contrer la prédominance du personnel étranger en termes d'emploi.

8.2. Politique nationale de la RSE

La politique nationale de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier au Tchad s'inscrit dans une volonté de modernisation et de diversification économique. Elle vise à transformer l'exploitation minière, historiquement artisanale et informelle, en un secteur structuré contribuant au développement local et à la protection de l'environnement.

D'un point de vue du Cadre législatif et réglementaire, le gouvernement tchadien a entrepris des réformes pour clarifier les obligations des opérateurs miniers :

- **Code Minier** : La législation actuelle intègre des dispositions spécifiques sur la fiscalité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale ;

² Intergovernmental Forum on Mining

³ Côte d'Ivoire : Loi n° 2022-408 visant 30% à 50% de contenu local d'ici 2025 dans les hydrocarbures. Extension prévue au secteur minier. Nigeria : *Oil and Gas Industry Content Development Act* (2010), pionnier avec un minimum de 50% de contenu local. Sénégal : Loi n° 2019-04 sur le contenu local. Guinée : Loi n° 2022-010 généralisant le contenu local.

- **Transparence** : La **SONEMIC** (Société Nationale d'Exploitation Minière et de Commercialisation) est chargée de vulgariser ce cadre légal auprès des investisseurs et des partenaires financiers pour garantir une gestion transparente des ressources ;
- **Vision Minière Africaine** : Les appels d'offres et les demandes de titres miniers doivent désormais inclure des prestations de conseil certifiées conformes aux standards de la Vision Minière Africaine, qui prône un développement minier inclusif et durable.

Quant aux objectifs et engagements en matière de RSE, et suivant les exigences réglementaires de la Norme ISO 26000 -en rappel-, la politique minière du Tchad repose sur plusieurs piliers de développement durable :

- **Développement local** : l'exploitation artisanale et industrielle est encouragée pour augmenter les revenus des populations vivant sur les sites de production.
- **Gestion environnementale** : des formations techniques sont mises en place pour promouvoir une exploitation responsable, notamment par l'interdiction de produits toxiques comme le mercure dans l'orpaillage.
- **Partage des revenus** : la législation prévoit un partage équitable des revenus miniers entre l'État et les opérateurs économiques.
- **Inclusion et Genre** : des initiatives soutenues par des partenaires comme le PNUD visent à renforcer l'autonomie économique des femmes et leur accès aux services essentiels dans les zones minières

B. Cadre Stratégique du Manuel Opérationnel (axes et piliers)

Le cadre stratégique dans le secteur minier vise à maximiser la contribution des ressources au développement économique, en passant par une gouvernance transparente, la dématérialisation des procédures (e-cadastre), et le renforcement des Comités de Développement Local Minier (CDLM). Il repose sur six (06) piliers clés, dont la valorisation des données, le développement des capacités de négociation des États et l'intégration des communautés locales avec des axes ciblés.

Les axes majeurs incluent l'emploi de la main-d'œuvre locale, l'approvisionnement auprès de fournisseurs nationaux, la transformation locale des minerais, le transfert de technologies et le développement des infrastructures communautaires. Ce manuel opérationnel constitue une feuille de route structurée pour aligner l'exploitation minière au Tchad sur les Objectifs de développement durable et d'autonomisation économique nationale.

1. Objectifs du Contenu Local

- **Priorité à l'Emploi national** : imposer des quotas progressifs (ex: 60% de cadres tchadiens d'ici 2030).
- **Transfert de compétences** : obliger les opérateurs à financer des programmes de formation certifiants.
- **Préférence Locale** : accorder une marge de préférence de 10 à 15% aux entreprises tchadiennes lors des appels d'offres de sous-traitance.

2. Piliers de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

- **Fonds de Développement Local (FDL)** : prélèvement d'un pourcentage du chiffre d'affaires (ex: 0,5% à 1%) dédié exclusivement aux infrastructures communautaires (eau, santé, éducation).
- **Gestion de l'Impact Environnemental** : réhabilitation systématique des sites et gestion des déchets toxiques (cyanure, mercure) selon les normes internationales (Cf. Codes y relatifs).
- **Dialogue Social** : mise en place de Comités de Concertation Communautaire (CCC) pour prévenir les conflits.

1. Emploi et développement des compétences nationales

1.1. Contexte, justificatif et objectif

L'emploi et le développement des compétences nationales sont cruciaux pour le secteur minier au Tchad, visant à réduire la pauvreté, diversifier l'économie au-delà du pétrole et renforcer le capital humain. La mise en place de formations adaptées est essentielle pour maximiser l'impact socio-économique, conformément aux politiques minières.

Dans le cadre du Manuel Opérationnel du projet visant à instaurer un nouveau cadre législatif pour le Contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au Tchad, les volets relatifs à l'emploi et au développement des compétences nationales sont structurés pour maximiser les retombées économiques directes pour les citoyens tchadiens.

Ce projet s'inscrit dans la vision « Tchad Connexion 2030 » qui vise une industrialisation maîtrisée et une réduction significative de la pauvreté par une meilleure exploitation des ressources naturelles.

1.2. Objectifs de l'Emploi National

Le projet définit des mécanismes pour accroître la part des nationaux dans les effectifs des entreprises minières à travers :

- **Quotas de main-d'œuvre** : Instauration de proportions minimales de travailleurs nationaux, évoluant selon les phases du cycle de vie de la mine (construction, exploitation, fermeture).
- **Priorité à l'embauche locale** : Obligation pour les titulaires de titres miniers et leurs sous-traitants de privilégier les compétences locales à qualifications égales.
- **Transfert de technologie** : Dispositions contraignantes pour le remplacement progressif des expatriés par des nationaux à des postes d'encadrement.

1.3. Développement des Compétences Nationales

Le manuel opérationnel prévoit des mesures d'accompagnement pour combler l'inadéquation entre la formation et l'emploi :

- **Plans de formation obligatoires** : Les entreprises doivent soumettre et financer des programmes de renforcement des capacités pour leur personnel tchadien.
- **Fonds de formation** : Création potentielle d'un mécanisme de financement alimenté par le secteur minier pour soutenir l'enseignement technique et professionnel spécialisé.
- **Apprentissage et stages** : Promotion de programmes de stages pour les jeunes diplômés afin de faciliter leur première insertion professionnelle dans l'industrie extractive.

1.4. Responsabilité Sociétale (RSE) et Inclusion

La dimension RSE du cadre législatif intègre des aspects sociaux spécifiques :

- **Inclusion sociale** : Promotion de l'égalité des sexes pour augmenter la participation des femmes, actuellement très faible dans le secteur (environ 4% selon les données disponibles).
- **Développement communautaire** : Soutien aux projets locaux dans les zones d'impact direct des mines, gérés en collaboration avec les autorités locales et les populations riveraines.

2. Développement des fournisseurs et PME locales

2.1. Contexte, justificatif et objectif

Le développement des fournisseurs et PME locales, un pilier majeur du Contenu local au Tchad, vise à intégrer les entreprises tchadiennes dans la chaîne de valeur minière, favorisant la création d'emplois et le transfert de compétences. Le manuel opérationnel encadre l'approvisionnement local, le renforcement des capacités techniques et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), garantissant un partage équitable des revenus miniers.

Ce cadre vise à transformer les ressources minérales en levier de développement économique durable, au-delà de la simple exploitation

2.2. Axes du Développement des Fournisseurs et PME locales

Le développement des fournisseurs et PME locales repose sur le renforcement des capacités techniques, l'accès au financement, et l'intégration dans les chaînes de valeur. Les axes clés incluent la formation aux normes, l'amélioration de la gouvernance, le transfert technologique et la facilitation des mises en relation commerciales, mais aussi passe :

- **Une Identification et formalisation** : Recensement des PME locales pour les intégrer dans des bases de données fournisseurs accessibles aux compagnies minières.
- **Un Renforcement des capacités** : Programmes de formation technique et managériale pour répondre aux standards internationaux requis par l'industrie minière.
- **Un Approvisionnement local (Local Content)** : Obligations faites aux entreprises minières de prioriser les biens et services locaux dans les phases d'exploration et d'exploitation.
- **et un Accès au financement** : Mécanismes de soutien financier facilitant l'accès au crédit pour les PME locales, souvent confrontées à des difficultés de trésorerie.

2.3. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier :

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier consiste à intégrer volontairement des préoccupations sociales, environnementales et éthiques aux activités minières.

Elle vise à réduire l'impact écologique, assurer la sécurité des travailleurs et des communautés, respecter les droits humains et favoriser le développement des communautés locales pour obtenir la « licence sociale d'opérer », ce qui implique :

- **un Engagement Communautaire** : Développement de projets sociaux en concertation avec les populations locales (infrastructures, éducation, santé, agriculture, élevage, etc.)
- **Une Gestion Environnementale** : RSE axée sur la réhabilitation des sites, la gestion des déchets et la protection de la biodiversité.
- **Et un Suivi et une Évaluation** : Mise en place d'un mécanisme de suivi rigoureux du respect des engagements RSE et de la dotation locale.

3. Transfert de technologie et innovation

3.1. Contexte, justificatif et objectif

La transformation locale des ressources minières au Tchad, intégrée dans le nouveau cadre légal, vise à maximiser la valeur ajoutée nationale. Elle impose la transformation sur place (raffinage, fonderie) avant exportation, l'achat de biens locaux, et l'emploi de main-d'œuvre

tchadienne pour renforcer l'économie locale et la RSE. Ce projet s'appuie sur le diagnostic du secteur minier tchadien, qui identifie un potentiel fort mais sous-exploité, nécessitant une révision du cadre législatif.

3.2. Contexte, justificatif et objectif

Les Points clés du Cadre de Contenu Local et de la RSE en matière de transformation locale incluent :

- **la Valorisation sur place** : obligation de transformer les minerais bruts (or, fer, bauxite) au Tchad pour augmenter les recettes fiscales et la création d'emplois.
- **L'Approvisionnement local** : exigence faite aux compagnies minières de privilégier les entreprises tchadiennes pour les sous-contrats, les services et les fournitures de biens.
- **Le Développement des compétences** : formation de la main-d'œuvre locale pour des postes techniques et de gestion, limitant l'expatriation des compétences.
- **Le Transfert de technologie** : clauses contractuelles imposant le transfert de savoir-faire technique des entreprises étrangères vers le tissu industriel local.
- **La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : intégration de la transformation dans les plans de développement communautaire, garantissant des infrastructures pérennes (énergie, routes, santé et sécurité des communautés, etc.) liées aux sites de traitement.

4. Transformation locale des ressources minières

4.1. Contexte, justificatif et objectif

La transformation locale des ressources minières au Tchad, intégrée dans le nouveau cadre légal, vise à maximiser la valeur ajoutée nationale. Elle impose la transformation sur place (raffinage, fonderie) avant exportation, l'achat de biens locaux, et l'emploi de main-d'œuvre tchadienne pour renforcer l'économie locale et la RSE. Ce projet s'appuie sur le diagnostic du secteur minier tchadien, qui identifie un potentiel fort mais sous-exploité, et qui a nécessité une révision du cadre juridique, législatif et réglementaire.

4.2. Points clés du Cadre de Contenu Local et de la RSE dans la Transformation locale

Pour mémoire, le cadre de Contenu local et de la RSE vise à maximiser l'utilisation des ressources, compétences, biens et services locaux dans les industries extractives et industrielles au Tchad. Ses points clés incluent l'obligation d'emploi de la main-d'œuvre nationale, la création de liens en amont (fournisseurs) et en aval (transformation), le transfert de technologie, ainsi qu'un suivi rigoureux par des mécanismes de contrôle indépendants.

La transformation locale dans le secteur minier au Tchad vise également à diversifier l'économie (hors pétrole) et à maximiser la valeur ajoutée locale, en s'appuyant sur

l'industrialisation, l'encadrement de l'artisanat minier (or, métaux), et l'intégration des PME locales dans la chaîne de valeur. Les objectifs incluent la création d'emplois, la bonne gouvernance et le transfert de technologie à travers :

Stratégie de transformation

- **Industrialisation et diversification** : Création de quatre usines pour le traitement de l'or, du cuivre, du plomb, du zinc et du nickel pour réduire la dépendance au pétrole.
- **Contenu local** : Promotion de l'implication des entreprises et travailleurs tchadiens, notamment via la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CCIAMA).
- **Partenariats Stratégiques** : Développement de partenariats "de revers" pour sécuriser les investissements et le transfert de technologie.
- **Formalisation** : Mise en place d'un Comptoir national pour l'achat et la vente exclusive de l'or et des pierres précieuses, structurant l'exploitation artisanale.

Objectifs principaux

- Transformer le secteur minier de 80% artisanal à un secteur structuré et industriel.
- Augmenter les revenus locaux et réduire la pauvreté.
- Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité.

Étapes clés

1. **Actualisation du cadre légal** : Mise à jour du Code Minier (si nécessaire) et du plan cadastral pour attirer des investissements étrangers, avec des incitations aux nationaux.
2. **Sécurisation des sites** : Création de sites pilotes, recensement des orpailleurs, et délivrance de cartes d'accès.
3. **Formation et professionnalisation** : Formation des artisans miniers à des techniques non toxiques et à la gestion sécurisée.
4. **Lancement de l'industrialisation** : Projet de construction des unités de traitement.

Résultats attendus et en cours

- **Développement de l'exploitation artisanale** : Meilleure traçabilité des métaux précieux issus de l'orpaillage.
- **Intégration de la chaîne d'approvisionnement** : Implication croissante des PME locales dans les services aux entreprises minières.
- **Diversification** : L'or, le cuivre et d'autres métaux commencent à se positionner aux côtés du pétrole dans les exportations.

5. Responsabilité sociétale des entreprises minières

5.1. Contexte, justificatif et objectif

Dans le cadre du projet d'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire au Tchad, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et le Contenu Local sont désormais structurés comme des piliers obligatoires pour l'intégration du secteur minier dans l'économie

nationale. Les éléments clés relatifs à la RSE des entreprises minières tels qu'articulés dans ces nouvelles orientations se déclinent en trois piliers :

5.2. Fondements de la RSE minière au Tchad

Le nouveau cadre vise à transformer les actions de RSE, autrefois volontaires, en obligations contractuelles et légales précises :

- **Investissements Communautaires** : Obligation pour les titulaires de titres miniers de contribuer au développement des zones locales via des fonds dédiés à la santé, l'éducation et les infrastructures de base.
- **Gestion de l'Impact Environnemental** : Renforcement des exigences en matière de réhabilitation des sites après exploitation et de protection de la santé humaine contre les substances toxiques comme le mercure.
- **Transparence et Reporting** : Les entreprises doivent soumettre des rapports périodiques détaillant leurs activités sociales et leurs contributions au développement local à l'administration des mines.

5.3. Synergie avec le Contenu Local

La RSE est indissociable de la politique de contenu local, qui impose :

- **Emploi Local** : Priorité au recrutement de la main-d'œuvre nationale, avec un accent sur le transfert de compétences et la formation professionnelle pour les nationaux.
- **Sous-traitance Nationale** : Obligation de réserver certains marchés de services et de fournitures à des entreprises de droit tchadien pour stimuler le tissu industriel local.
- **Appui aux PME** : Mise en place de mécanismes facilitant l'accès des entreprises locales à la chaîne de valeur minière.

5.4. Dispositifs de Mise en Œuvre

Le manuel opérationnel du projet prévoit des outils pour garantir l'efficacité de ces mesures :

- **Clauses de Développement Communautaire** : Intégration de conventions spécifiques entre les entreprises et les communautés riveraines dans les conventions minières.
- **Comités de Suivi** : Création d'instances de pilotage incluant le gouvernement, les entreprises et la société civile pour superviser l'impact réel des projets de RSE.
- **Alignement sur la Vision Minière Africaine** : Adaptation des procédures d'appel d'offres pour favoriser les prestataires certifiés conformes aux standards continentaux de responsabilité

Récapitulatif du Cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

7.1 Dimension environnementale

Mesures :

- Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- Restauration des sites miniers
- Gestion de l'eau et des déchets

7.2 Dimension sociale

Actions :

- Consultation des communautés
- Plan de développement local
- Mécanismes de gestion des plaintes
- Protection des travailleurs

7.3 Dimension gouvernance

Mesures :

- Transparence des paiements
- Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts
- Reporting annuel ESG
- Audit indépendant

6. Développement communautaire et inclusion sociale

6.1. Contexte, justificatif et objectif

Dans le secteur minier au Tchad, le volet « Développement Communautaire et Inclusion Sociale » du manuel opérationnel encadrant le nouveau cadre législatif sur le contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) vise à transformer l'activité minière en levier de croissance inclusive pour les populations locales, ambitionne de sortir des millions de personnes de la pauvreté grâce à une exploitation minière responsable et un développement partagé. Ce cadre, s'inscrit dans la vision "Tchad Connexion 2030", et repose sur plusieurs piliers stratégiques pour assurer que les bénéficiaires des ressources minérales profitent directement aux communautés riveraines :

6.2. Mécanismes de Développement Communautaire

- **Fonds de dotation** : À l'image de modèles régionaux, le cadre prévoit l'obligation pour les entreprises minières de réserver une part de leur chiffre d'affaires (souvent autour de 0,3 %) au financement de projets communautaires.
- **Gestion paritaire** : Ces fonds sont gérés par des entités juridiques incluant des représentants de l'entreprise et des communautés locales, garantissant que les projets répondent aux besoins réels du terrain.
- **Infrastructures et services** : Priorité est donnée à l'amélioration des routes locales, à l'accès à l'eau potable, à l'énergie (notamment renouvelable) et aux services de gestion des déchets pour valoriser les zones d'exploitation.

6.3. Contenu Local et Emploi

- **Priorité à l'emploi local** : Le manuel définit des quotas et des mécanismes d'emploi prioritaire pour les nationaux et les résidents des zones minières afin de réduire le chômage.

- **Formation et bourses** : Soutien aux programmes de formation professionnelle et octroi de bourses pour permettre aux populations locales d'acquérir les compétences techniques requises par l'industrie.
- **Sous-traitance nationale** : Obligation de recourir à des entreprises à capitaux nationaux pour la fourniture de biens et services, renforçant le tissu économique local.

6.4. Inclusion Sociale et Équité

- **Égalité des sexes** : Promotion de l'intégration des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur minière, tant au niveau de l'emploi que de l'entrepreneuriat local.
- **Dialogue et participation** : Mise en place de mécanismes de gestion des plaintes et de processus de planification participative pour impliquer les autorités locales et la société civile dès la phase de préparation des projets.
- **Maintien des activités traditionnelles** : Protection des droits d'usage, comme les droits de pâturage prioritaires pour les éleveurs sur les terres non directement utilisées par l'exploitation.

7. Gestion environnementale et climatique

7.1. Contexte, justificatif et objectif

La gestion environnementale et climatique du manuel opérationnel pour le cadre du Contenu Local et de la RSE miniers au Tchad intègre des évaluations rigoureuses (CGES) pour identifier les risques, atténuer les impacts négatifs sur les écosystèmes et renforcer la résilience face au changement climatique. Ce cadre inclut le respect du droit environnemental national, la gestion des déchets, et la protection des communautés vulnérables ; il vise également à assurer la participation des communautés locales, en accord avec les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur.

7.2. Conformité Législative et Réglementaire

Les entreprises minières s'attacheront à une Conformité Législative et Réglementaire par un alignement stricte avec la législation nationale sur la protection de l'environnement, le code minier, et les conventions internationales ratifiées par le Tchad et les autres normes internationales applicables par le secteur adoptées par la société minière ;

7.3. Gestion environnementale

Les Composantes clés de la gestion environnementale sur :

- **Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) à l'exploration et une Etude d'impact environnementale et sociale** pour l'identification des risques associés aux interventions, et la mise en place de mesures d'évitement, d'atténuation et de

compensation par l'application stricte de la Hiérarchie de mitigation à l'exploitation, et incluant un Plan d'action de réinstallation si applicable;

- **Élaboration d'études d'impact environnemental et social (EIES)** accompagnées de Plans de gestion environnementale et sociale pour les projets d'infrastructure ou d'exploitation, y compris la phase de fermeture/réhabilitation et le Suivi et Évaluation en phase d'exploitation ;
- **En termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par une inclusion** de la gestion des impacts environnementaux des activités extractives, la gestion des déchets et la réduction de l'empreinte écologique et les respect des trois piliers fondamentaux (économique, social, environnemental) visant à intégrer le développement durable dans la stratégie de l'entreprise minière ; elle consiste à être viable financièrement tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement et en favorisant le bien-être social.

La norme ISO 26000 étend ces principes à sept (07) questions centrales (piliers), incluant la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les consommateurs et les communautés/développement local.

Figure 1 : piliers de la RSE



7.4. Changement climatique

Les entreprises minières en général, en matière de Changement climatique, mettront un accent sur la prise en compte de la vulnérabilité du pays (zones saharienne, sahélienne, soudanienne) et une contribution à l'application des mesures édictées par le pays en matière d'atténuation et d'adaptation, de participation à la CND du pays, en particulier l'impact sur l'agriculture, l'eau et les écosystèmes ; en particulier, une évaluation ciblée de l'adaptation au Changement climatique sera incluse dans le dispositif de gestion sous deux (2) angles : l'impact de l'activité minière sur le Changement Climatique.

8. Dialogue social et gestion des conflits

8.1. Contexte, justificatif et objectif

Le dialogue social et la gestion des conflits dans le secteur minier au Tchad visent à instaurer un climat de confiance entre les communautés, l'État et les entreprises. Le manuel

opérationnel de ce nouveau cadre légal insiste sur une approche inclusive pour le contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), garantissant la gestion des impacts sociaux et environnementaux.

8.2. Processus et composantes

Ce processus s'appuie sur la mise à jour des cadres réglementaires pour une meilleure gestion de l'exploitation minière et de ses effets socio-environnementaux, notamment en tenant compte de la législation tchadienne en vigueur. Les Composantes du Dialogue et de la Gestion des conflits sont soutenues par :

- **Un Dialogue social** : Favoriser la participation des parties prenantes, y compris les communautés locales, dans la gouvernance du travail et des ressources.
- **Une Gestion des conflits** : Mettre en place des mécanismes de règlement à l'amiable et de gestion environnementale et sociale des impacts de l'exploitation minière.

9. Mécanismes de financement du contenu local

9.1. Contexte, justificatif et objectif

Les mécanismes de financement du contenu Local dans le secteur minier au Tchad, intégrés au Manuel Opérationnel du nouveau cadre, visent à renforcer les capacités nationales via des fonds dédiés, des prélèvements sur le chiffre d'affaires des entreprises minières et des incitations fiscales pour l'investissement local et la formation. Ces mécanismes sont conçus pour assurer la durabilité et la transparence dans l'utilisation des ressources financières

9.2. Principaux mécanismes de financement :

- **Fonds de Développement Local (FDL) / Fonds Minier** : Alimentés par un pourcentage du chiffre d'affaires ou de la production des entreprises minières. Ces fonds financent des projets d'infrastructures locales, le renforcement des capacités des PME/PMI locales et des programmes de formation professionnelle.
- **Incitations fiscales et douanières** : Réductions d'impôts et exonérations de droits de douane pour l'achat de biens et services locaux ou le transfert de technologie.
- **Obligation de sous-traitance et de coentreprise** : Imposition aux grandes entreprises minières de sous-traiter une part minimale de leurs activités aux entreprises locales, stimulant le financement privé.
- **Contributions à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : Financement direct par les sociétés minières de projets de développement communautaire, inclus dans les cahiers des charges.
- **Fonds de garantie pour PME/PMI** : Facilitation de l'accès au crédit pour les sous-traitants locaux grâce à des fonds de garantie bancaire.

10. Suivi-évaluation et reporting ESG

10.1. Contexte, justificatif et objectif

Le suivi-évaluation (S&E) et le reporting ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le secteur minier au Tchad visent à assurer la conformité légale, à maximiser le contenu local et à garantir une RSE effective. Le Manuel opérationnel du système de gestion environnementale et sociale (SGES) structuré, souvent exigé par les bailleurs comme la Banque mondiale, cadre la gestion des impacts. Il s'appuie sur des indicateurs de performance, une évaluation environnementale des politiques et projets de développement (EIES) rigoureuse, et des rapports périodiques pour une gestion durable.

10.2. Outils et Approches du Manuel Opérationnel

- Matrice de suivi : Tableau de bord pour suivre les engagements ESG et le contenu local.
- Manuel des procédures : Document clarifiant les responsabilités des parties prenantes (État, entreprises minières).
- Formation : Renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de suivi-évaluation environnemental (monitoring participatif).

10.3. Composantes du Suivi-Évaluation et Reporting ESG

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) : Élaboration de procédures (SGES) pour identifier et gérer les risques et impacts potentiels.
- Indicateurs de Performance : Suivi des indicateurs clés liés au contenu local (emploi local, sous-traitance) et à la RSE (impacts communautaires, santé/sécurité).
- Reporting ESG : Rapports périodiques (trimestriels/annuels) obligatoires sur la mise en œuvre du contenu local et les mesures RSE.
- Contrôle et Conformité : Audits externes et inspections inopinées pour vérifier la conformité des entreprises au nouveau cadre législatif.
- Mécanismes de Plaintes : Mise en place d'un système de gestion des réclamations pour les communautés locales.

Récapitulatif du Mécanisme de suivi et d'évaluation

1. Rapport annuel de contenu local

Les entreprises minières doivent publier :

- taux d'emploi national
- volume d'achats locaux
- investissements communautaires

2. Audit indépendant

Audit tous les **2 ans**.

3. Tableau de bord national

Indicateurs :

- Pourcentage emploi national
- Pourcentage achats locaux
- Investissements sociaux
- Projets communautaires réalisés

11. Gestion des risques

11.1. Contexte, justificatif et objectif

La gestion des risques pour le nouveau cadre législatif sur le contenu local et la RSE au Tchad cible principalement : la faible capacité des PME locales, le manque de coordination entre acteurs, la résistance des entreprises minières aux contraintes de contenu local, et la difficulté d'application des textes (faible gouvernance). La réussite repose sur une cartographie précise des besoins miniers et une montée en compétence des acteurs locaux.

11.2. Principaux Risques et Mesures d'Atténuation (Manuel Opérationnel) :

- **Risque de mise en œuvre (Faible capacité) :** Les PME tchadiennes pourraient ne pas satisfaire aux exigences techniques des entreprises minières.
 - *Atténuation :* Élaborer un Guide sur la responsabilité sociétale des entreprises RSE pour la sous-traitance et cartographier les capacités locales.
- **Risque Politique et Juridique :** Lenteurs dans l'adoption ou manque de clarté des nouvelles lois.
 - *Atténuation :* Assurer un processus consultatif (ateliers) et se référer au cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) pour aligner les textes nationaux.
- **Risque Socio-économique :** Résistance des entreprises minières aux exigences de 30% ou plus de Contenu local - La mine Siguiri, Guinée.
 - *Atténuation :* Favoriser la communication entre la Chambre des Mines, le gouvernement et les PME pour adapter le dispositif normatif du contenu local dans le secteur minier burkinabé.
- **Risque de Gouvernance (RSE) :** Manque de transparence dans l'application des Principes fondamentaux du droit de l'environnement.
 - *Atténuation :* Adopter une Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier.

12. Plan d'action Contenu local & RSE – Tchad 2026-2030

12.1. Phase 1 – Structuration (2026-2027)

- Intégration du Contenu Local et de la RSE dans le Code minier.
- Formation des administrations et entreprises aux standards internationaux.
- Création d'un registre national des initiatives RSE.

12.2. Phase 2 – Déploiement (2028-2029)

- Reporting RSE annuel obligatoire pour toutes les sociétés minières.

- Mise en place de quotas de contenu local (emplois, sous-traitance nationale).
- Projets pilotes IRMA sur sites miniers prioritaires.
- Partenariats ONG pour éducation, santé et environnement.

12.3. Phase 3 – Consolidation (2030)

- Évaluation nationale des impacts RSE et contenu local.
- Publication d'un rapport consolidé et benchmarking régional.
- Création d'un fonds de développement communautaire financé par les entreprises minières.

Figure 2 : logigramme des étapes d'opérationnalisation du Manuel (Feuille de route étapes CARN, BAD)

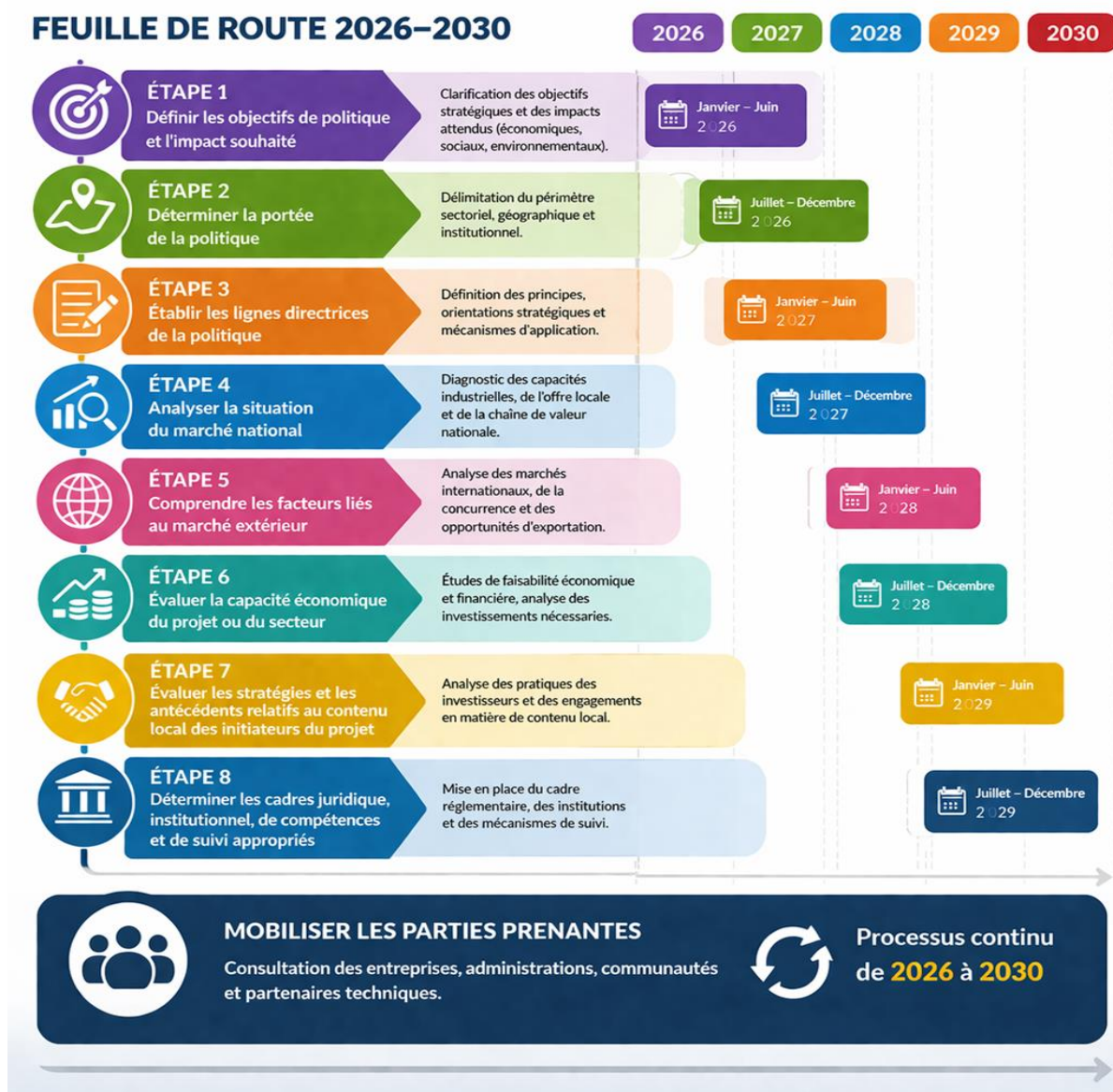


Tableau 2 : Plan d'action 2026 – 2030

Périodes	Actions clés	Institutions responsables
2026	Adoption du cadre réglementaire Contenu Local/RSE	Gouvernement
«	Création du Comité Consultatif du Contenu Local et de la RSE	Ministère du Pétrole, des Mines et de la géologie
2027	Base de données des fournisseurs locaux	Direction du Suivi du Contenu Local
«	Programme national de formation minière	Ministère de la formation professionnelle
2028	Développement des clusters industriels miniers	Gouvernement
«	Lancement du fonds de développement communautaire	État / entreprises
2029	Mise en place du système national de reporting ESG	Direction du Suivi du Contenu Local
2030	Évaluation nationale du Contenu Local et de la RSE	Gouvernement

13. Indicateurs de performance et tableau de bord national

- Pourcentage d'emplois locaux créés.
- Pourcentage de contrats attribués à des PME nationales.
- Nombre de projets communautaires financés.
- Taux de conformité aux standards internationaux (GRI, IRMA).
- Volume de sites réhabilités (Pourcentage).
- Niveau de transparence (rapports publiés/an).

Tableau 3: Indicateurs de performance

Indicateurs	2026	2030
Emploi national	50 %	80 %
Achats locaux	20 %	50 %
Entreprises locales certifiées	50	300
Projets communautaires financés	10	100
Investissements sociaux	5 M\$	50 \$

14. Risques et mesures d'atténuation

Le Tchad vise à faire passer la contribution minière au PIB de 1 % à 5 % en sécurisant les investissements. Toutefois, les principaux risques dans le secteur minier tchadien demeurent et se concentrent sur :

- **Les Risques environnementaux** : Dégradation des écosystèmes, déforestation, perte de biodiversité et épuisement des ressources en eau, exacerbés dans la région du lac Tchad.
- **Les Risques socio-économiques** : Tensions intercommunautaires liées à l'accès aux terres et à l'eau, et conditions de travail précaires dans l'exploitation artisanale majoritaire.
- **Les Risques opérationnels et sécuritaires** : Effondrements de terrain, manque de formalisation des acteurs et insécurité liée à l'informel.

- **La Faiblesse Institutionnelle** : Capacités limitées pour surveiller la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale pour diverses raisons.

Tableau 4 : Risques majeurs et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Faible capacité des entreprises locales	Programmes de formation
Corruption	Mécanismes de transparence
Conflits communautaires	Consultations publiques
Faible suivi	Système numérique de reporting

C. Processus d'homologation (Certificat CCS)

Globalement les grandes étapes se présentent comme suit :

1. Homologation des Opérateurs et Titres Miniers

Toute activité minière nécessite l'obtention préalable d'un titre ou d'un agrément délivré par le Ministère en charge du Pétrole, des Mines et de la Géologie.

- **Agrément technique** : Requis pour le stockage, le transport, le traitement et la commercialisation des substances minérales.
- **Représentation locale** : Les entreprises étrangères doivent élire domicile au Tchad et désigner un représentant permanent qualifié auprès de l'administration des mines.
- **Conformité à l'OHADA** : Les sociétés doivent être constituées selon les règles de l'Acte Uniforme OHADA.

2. Certification et Conseils Obligatoires

Pour les appels d'offres ou les demandes de titres miniers, le Code de 2018 impose une forme de certification spécifique pour les prestataires :

- **Certification Vision Minière Africaine (VMA)** : Les cabinets de conseil (juridique, fiscal, financier) intervenant pour le compte d'opérateurs miniers doivent être certifiés conformes à la Vision Minière Africaine pour que l'offre soit recevable.

3. Normes et Homologations des Équipements

Le secteur impose des restrictions strictes sur certains produits et méthodes pour protéger la santé et l'environnement :

- **Interdiction du Mercure** : L'utilisation du mercure pour l'amalgame de l'or est strictement interdite sur tout le territoire. Les équipements utilisant cette substance ne peuvent donc pas être homologués pour l'orpaillage.
- **Règles de l'art** : Les titulaires de titres doivent conduire leurs travaux selon les "règles de l'art" en usage dans l'industrie minière internationale, ce qui implique l'utilisation d'équipements aux normes standards de sécurité.

4. Procédures de Contrôle

L'administration minière, notamment via la Direction de la Brigade Minière, assure la vérification de la conformité sur site :

- **Vérification technique** : Contrôle des sommets des périmètres miniers et vérification des quantités extraites.
- **Conformité environnementale** : Respect des dispositions du Code de l'Environnement et des conventions internationales (comme la Convention de Minamata)

Spécifiquement au Tchad, l'homologation et la certification dans le secteur minier sont régies par le Code Minier. L'homologation du Manuel opérationnel d'une mine et l'obtention du Certificat CCS (Contenu Local et Responsabilité Sociétale) s'inscrivent dans la réforme actuelle du cadre législatif minier au Tchad. Ce processus vise à garantir que les projets miniers intègrent réellement les compétences nationales et les bénéfices communautaires. Comme points du CCS pour le secteur minier tchadien, on note : i) la Garantie du respect des exigences RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), ii) la Définition de la gestion des projets communautaires et, iii) la fixation de la conformité du Contenu local

1. Objectif du Certificat CCS

Le Certificat CCS sert d'attestation de conformité pour les entreprises minières. Il confirme que l'opérateur respecte les quotas de :

- **Contenu Local** : Utilisation de biens et services tchadiens et recrutement de main-d'œuvre locale.
- **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** : Investissement dans des projets de développement communautaire et respect des normes environnementales.

2. Étapes du Processus d'Homologation

Le processus suit généralement une structure rigide définie par l'administration des mines (notamment via la Direction des Mines ou l'ITIE Tchad) :

- **Dépôt du Manuel Opérationnel** : L'entreprise soumet son plan détaillé de mise en œuvre du contenu local et ses engagements RSE.
- **Examen de Conformité** : L'administration vérifie l'adéquation du manuel avec le nouveau cadre législatif et réglementaire (basé sur l'évolution de la Loi 011/PR/95).
- **Validation Technique** : Analyse des mécanismes de transfert de compétences et de la chaîne de valeur locale.
- **Délivrance du Certificat** : Une fois le manuel validé, le certificat est émis pour autoriser le début ou la poursuite des opérations sous ce régime de conformité.

3. Acteurs Clés et Ressources

- **Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie** : Autorité principale pour l'octroi des agréments et permis.
- **CN-ITIE Tchad** : Organisme de suivi de la transparence et des obligations sociales des entreprises.

D. Clauses types et grille de notation (Scorecard)

Le projet d'élaboration du cadre législatif sur le contenu local et la RSE au Tchad vise à maximiser l'impact économique national en obligeant les entreprises minières à utiliser la main-d'œuvre et les fournisseurs locaux. Il repose sur des clauses types obligatoires (emploi, sous-traitance) et une grille de notation (Scorecard).

1. Clauses Types Obligatoires (Contenu Local et RSE)

Le cadre réglementaire intègre généralement des clauses standardisées dans les conventions minières :

- **Emploi et Formation** : Priorité absolue à la main-d'œuvre tchadienne pour les postes non techniques, et obligation de transfert de compétences pour les postes techniques (avec plan de formation).
- **Approvisionnement Local** : Obligation d'acheter des biens et services auprès d'entreprises locales si la qualité et les prix sont compétitifs (clause de "préférence locale").
- **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : Engagements sur le respect de l'environnement, la réhabilitation des sites, et la conclusion de cahiers des charges négociés avec les communautés locales.
- **Transparence et Reporting** : Soumission de rapports périodiques (trimestriels ou annuels) détaillant les dépenses de contenu local.

2. Grille de Notation (Scorecard) - Évaluation de la Performance

Une grille de notation (Scorecard) est utilisée pour évaluer le respect des engagements de contenu local comme suit ; cette grille permet d'attribuer une note (score) à chaque entreprise, facilitant le suivi, le reporting et l'application de sanctions en cas de non-respect du :

Tableau 5 : Grille de notation

Catégorie de Notation	Critères de Performance
Main-d'œuvre (Locaux)	Pourcentage d'employés locaux par catégorie (Technique/Non-technique)
Approvisionnement	Pourcentage de la valeur des contrats attribués aux PME/PMI locales
Transfert de technologie	Investissement dans la formation et équipement des entreprises locales
Actions RSE	Projets sociaux communautaires réalisés (santé, eau, éducation)

E. Déontologie et gouvernance (Audits et éthique)

Le Manuel opérationnel pour le cadre minier au Tchad intègre la déontologie et la gouvernance via des audits rigoureux (conformité, RSE) et des normes éthiques (transparence, lutte contre la corruption). Ce cadre législatif et réglementaire vise à assurer que le secteur minier contribue au développement durable du Tchad, en minimisant les risques

sociaux et environnementaux. Il vise à garantir une gestion locale responsable (contenu local) et à renforcer les impacts socio-économiques, en conformité avec les standards internationaux et d'autres principes des bailleurs de fonds. Les points clés de la Déontologie et de la Gouvernance sont principalement :

1. Audits (Gouvernance) :

- **Audits de conformité** : Suivi des opérations minières et vérification de l'application des lois.
- **Audits RSE (Responsabilité Sociétale)** : Évaluation de la gestion des impacts environnementaux et socio-économiques.
- **Audits de contenu local** : Vérification de l'utilisation des entreprises locales et de la main-d'œuvre locale.

2. Éthique et Déontologie :

- **Intégrité** : Lutte contre la corruption et respect des procédures.
- **Transparence** : Gouvernance multi-niveaux entre État, entreprises et communautés.
- **Responsabilité** : Application de la RSE pour des retombées durables.

F. Relations communautaires et RSE (Gestion des griefs, plaintes, recommandations, suggestions et doléances)

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale, visant à minimiser l'impact environnemental et social des activités minières. La gestion des relations communautaires s'appuie sur un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) structuré. Ce dispositif, essentiel pour maintenir le "permis social d'opérer", est détaillé dans le Manuel Opérationnel pour garantir la transparence et l'inclusion des populations riveraines.

1. Typologie des sollicitations

Le manuel distingue plusieurs catégories pour un traitement adapté :

- **Plaintes et Griefs** : Réclamations formelles liées à des impacts négatifs (environnementaux, sociaux ou économiques) générés par les activités minières.
- **Doléances et Recommandations** : Requêtes de la communauté concernant des besoins de développement local (infrastructures, services sociaux) ou des conseils pour améliorer l'intégration du projet.
- **Suggestions et Remerciements** : Retours positifs ou idées d'amélioration de la collaboration.

2. Procédure de gestion des plaintes (MGP)

Le processus suit généralement cinq étapes clés pour assurer une résolution équitable :

1. **Réception et Enregistrement** : Dépôt de la plainte via divers canaux (boîtes à suggestions, bureaux locaux, médiateurs communautaires) et attribution d'un numéro de référence unique.

2. **Tri et Évaluation** : Classification de la plainte selon sa sensibilité (ex: plaintes sensibles vs plaintes liées aux travaux) et détermination de la recevabilité.
3. **Instruction et Enquête** : Analyse des faits par une équipe dédiée pour vérifier le bien-fondé de la réclamation.
4. **Proposition de Résolution** : Formulation d'une réponse ou d'une action corrective (indemnisation, médiation, arbitrage par le Conseil des Sages).
5. **Suivi et Clôture** : Notification du plaignant et archivage de la solution après accord des parties.

3. Principes fondamentaux du cadre RSE

Le nouveau cadre législatif tchadien, renforcé par des ateliers récents en 2025-2026, met l'accent sur :

- **Confidentialité et Protection** : Garantie de non-représailles pour les plaignants, particulièrement pour les cas sensibles.
- **Inclusion des Vulnérables** : Accessibilité renforcée pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.
- **Transparence** : Communication régulière sur l'état d'avancement des résolutions auprès des parties prenantes.

G. Transition digitale et reporting (PNCL)

La transition digitale du manuel opérationnel au Tchad vise à moderniser la gestion du contenu local et de la RSE minière via une plateforme numérique, améliorant le reporting en temps réel. Cette approche, soutenue par le Projet d'appui à la gouvernance économique et au secteur extractif (PASEGE), facilite la traçabilité des engagements des entreprises et assure la transparence des données et du reporting.

Ce dispositif opérationnel devrait, à terme, être intégré dans le cadre législatif et réglementaire du secteur extractif pour assurer la pérennité du Contenu local et de la RSE au Tchad.

1. Transition Digitale du Manuel Opérationnel

- **Numérisation des procédures** : Migration des processus manuels de soumission des plans de contenu local (fourniture de biens/services) et de RSE vers un système numérique.
- **Plateforme de reporting** : Création d'un outil digital de suivi pour permettre aux entreprises minières de déclarer leurs performances en ligne.
- **Centralisation des données** : Regroupement des données sur le recrutement local, la formation et la sous-traitance dans une base de données nationale sécurisée.

2. Reporting et Suivi-Évaluation

- **Rapports automatisés** : Génération de rapports sur le taux de contenu local (part locale dans la chaîne de valeur minière).

- **Indicateurs de Performance (RSE)** : Suivi des engagements sociaux et environnementaux, conformément à la vision 2030 du Tchad pour la bonne gouvernance.
- **Transparence** : Accès facilité pour les parties prenantes, renforçant la conformité réglementaire.

H. Clôture et réhabilitation des sites

Le Manuel opérationnel exige d'intégrer la clôture et la réhabilitation minières dès la phase de conception (plan conceptuel), en imposant des garanties financières et des plans mis à jour régulièrement. Les objectifs clés incluent la stabilité physique/chimique des sites, la sécurité publique, et la remise en état conforme à l'utilisation future des terres (agro-sylvo-pastoral, etc.). Les procédures exigent un compte-séquestre, des audits, et un transfert de responsabilité final après succès des opérations.

1. Objectifs de la Clôture et Réhabilitation (RSE et Local Content)

La clôture et la réhabilitation des sites miniers sont cruciales pour rétablir la stabilité physique et écologique des terres dégradées, prévenir la pollution à long terme (eaux, sols) et assurer la sécurité des communautés. Elles permettent une transition durable vers d'autres usages économiques, tout en gérant les impacts sociaux et environnementaux inévitables : une fermeture intégrée, impliquant les parties prenantes, transforme un passif environnemental en un site sécurisé et productif, et vise les objectifs suivants :

- **Sécurité et Environnement** : Assurer la stabilité physique des structures (stocks, digues) et la stabilité chimique (gestion du drainage minier acide) pour éviter la pollution à long terme.
- **Réhabilitation durable** : Rétablir les écosystèmes et les usages des terres antérieurs ou alternatifs (ex: vocation agro-sylvo-pastorale).
- **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** : Élaborer des plans avec la participation des communautés locales pour assurer la durabilité des infrastructures transférées.
- **Contenu Local** : Impliquer les entreprises tchadiennes dans les travaux de réhabilitation (reboisement, génie civil, suivi environnemental).

2. Procédures Administratives et Techniques

- **Plan de fermeture** : Obligation d'un plan conceptuel dès l'étude de faisabilité, mis à jour tous les 3-5 ans.
- **Garantie financière** : Mise en place d'un fonds ou compte-séquestre dès le début de l'exploitation pour couvrir les coûts de réhabilitation.

- **Audit de clôture** : Procédure de vérification par des tiers indépendants et approbation finale par le Ministère des Mines avant libération des garanties.
- **Dessalement** : Transfert formel des terres réhabilitées aux autorités ou communautés locales.

3. Aspects Techniques (Recommandations pour le Tchad)

- **Stabilisation et re-profilage** : Remise en forme des décharges et fosses pour limiter l'érosion.
- **Gestion des résidus** : Couverture des résidus miniers, gestion des eaux, et revégétalisation avec des espèces locales.
- **Démantèlement** : Enlèvement sécurisé des infrastructures, machines, et matériaux dangereux, incluant les équipements utilisant des sources radioactives.
- **Suivi** : Plan de surveillance post-fermeture de la qualité de l'eau et de la stabilité des sols.

Ce cadre doit s'adapter aux spécificités des mines industrielles, semi-industrielles et artisanales, en se basant sur des standards internationaux pour minimiser l'impact environnemental et social.

Conclusion

Le Manuel opérationnel, après un bref descriptif du contexte, des objectifs, du Cadre légal et réglementaire du secteur minier au Tchad et des axes stratégiques, met en évidence la volonté du pays de transformer son secteur minier en un véritable levier de développement durable et inclusif. Ce Manuel Opérationnel 2026-2030 constitue un cadre normatif de référence contraignant qui dépasse la logique de recommandations pour devenir un instrument juridique et technique. Il vise à institutionnaliser le contenu local et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme piliers de la gouvernance minière, en s'inspirant des meilleures pratiques africaines et internationales. Cette démarche traduit une volonté politique forte de moderniser la gouvernance et d'assurer une meilleure redistribution des retombées minières au bénéfice des communautés locales.

Le document insiste sur l'importance de maximiser les bénéfices locaux à travers l'emploi des jeunes, la sous-traitance nationale et le transfert de compétences. La définition du contenu local repose sur des critères précis : origine des capitaux, emploi de main-d'œuvre nationale et ancrage fiscal. Cette approche vise à garantir que la valeur ajoutée créée par les activités minières reste effectivement au Tchad, renforçant ainsi l'économie nationale et favorisant l'émergence d'un tissu entrepreneurial local compétitif. La RSE est également repensée dans une logique contractuelle et mesurable. Les projets sociaux ne sont plus laissés à la discrétion des compagnies minières mais doivent s'aligner sur les Plans de Développement Locaux (PDL). Chaque investissement doit produire un impact traçable, notamment en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce changement de paradigme permet de renforcer la confiance des communautés et d'assurer une meilleure cohérence entre les initiatives des entreprises et les priorités locales.

Sur le plan opérationnel, le manuel prévoit des mécanismes clairs : certificats de capacité sectorielle pour les PME, quotas d'emploi progressifs, marges de préférence pour les offres locales, reporting numérique obligatoire et audits indépendants. Ces dispositifs visent à instaurer une gouvernance transparente et à garantir la conformité des acteurs aux standards internationaux tels que le GRI, l'IRMA et le GHG Protocol. La numérisation du suivi et du reporting constitue un élément central pour renforcer la transparence et l'efficacité.

Le plan d'action 2026-2030 est structuré en trois phases : structuration, déploiement et consolidation. Il prévoit l'intégration du contenu local et de la RSE dans le Code minier,

la formation des acteurs, l'obligation de reporting annuel, la mise en place de quotas et le développement de projets pilotes. La phase finale vise à évaluer les impacts, publier un rapport consolidé et créer un fonds de développement communautaire financé par les entreprises minières. Ce calendrier progressif traduit une volonté de mise en œuvre pragmatique et réaliste.

En conclusion, ce manuel constitue une feuille de route ambitieuse pour faire du secteur minier tchadien un moteur de croissance inclusive et durable. Il combine une vision stratégique, des mécanismes opérationnels et des indicateurs mesurables pour assurer la transparence, renforcer la confiance communautaire et attirer les investisseurs. L'approche tripartite État-entreprises-PME locales, associée à l'alignement sur les standards internationaux, positionne le Tchad comme un acteur émergent de la gouvernance minière responsable en Afrique centrale.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement (BAD). Rapport sur la gouvernance minière en Afrique de l'Ouest. Abidjan, 2020.
- Banque mondiale (2020). Rapport sur la gouvernance du secteur extractif en Afrique. Washington, D.C.
- CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). Règlement minier communautaire et directives sur la gouvernance extractive. Brazzaville, 2018.
- Department of Mineral Resources and Energy (DMRE), Afrique du Sud. Mining Charter III. Pretoria, 2018.
- Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) (2018). *Guide IGF pour les gouvernements : Les politiques de contenu local*. Winnipeg : IISD.
- GRI (2021). Normes de reporting de durabilité. Global Reporting Initiative.
- IRMA (2018). Standard for Responsible Mining. Initiative for Responsible Mining Assurance.
- ITIE (2022). Rapport de mise en œuvre au Tchad. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.
- ITIE. Rapports de mise en œuvre en Afrique centrale. Oslo, 2022.
- Ministère des Mines et de la Géologie de Côte d'Ivoire. Code Minier de Côte d'Ivoire. Abidjan, 2014.
- MPMG Tchad (2018). Code Minier du Tchad. N'Djamena.
- N-Consulting (2025). Étude comparative sur le contenu local et la RSE dans le secteur minier (Mali, Burkina Faso, Guinée, Afrique du Sud).
- OCDE (2016). Cadre de politique minière pour une exploitation responsable des ressources. Paris.
- OCDE. Cadre de politique minière responsable. Paris, 2016.
- SFI (IFC – International Finance Corporation). Performance Standards on Environmental and Social Sustainability. Washington, D.C., 2012.
- Union Africaine (2009). Vision Minière Africaine (VMA). Addis-Abeba.

- Union Africaine. Vision Minière Africaine (VMA). Addis-Abeba, 2009.

Webographie⁴

- Banque mondiale – Gouvernance minière : <https://www.worldbank.org/en/topic/mining> (*worldbank.org in Bing*)
- Global Reporting Initiative (GRI) : <https://www.globalreporting.org>
- Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) : <https://ghgprotocol.org>
- Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) : <https://responsiblemining.net>
- ITIE Internationale : <https://eiti.org>
- Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie du Tchad : <http://www.mepmg-tchad.org>
- OCDE – Secteur extractif et développement durable : <https://www.oecd.org/fr>
- Union Africaine – Vision Minière Africaine (VMA) : <https://au.int/en/agenda2063/vma> (*au.int in Bing*)

Annexes

Annexe 1 : Modèle de Certificat de Capacité Sectorielle (CCS).

Ce modèle de Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) est un outil de vérification de conformité, à intégrer au manuel opérationnel pour évaluer l'aptitude des entreprises minières au Tchad à respecter les exigences de Contenu Local et de RSE. Il atteste de la capacité technique, financière et organisationnelle à mener des activités en respectant le cadre législatif local.

Modèle de Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) - Secteur Minier Tchad

Référence : [Numéro du certificat]

Date d'émission : [JJ/MM/AAAA]

Date d'expiration : [JJ/MM/AAAA]

I. Identification de l'Entreprise

- **Nom de l'entreprise :** _____
- **Numéro RCCM / Identification Fiscale :** _____
- **Adresse :** _____
- **Représentant légal :** _____

II. Domaine de Capacité Sectorielle

Le présent certificat atteste que l'entreprise susmentionnée possède les capacités requises dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

- Exploration minière
- Exploitation minière (industrielle/semi-industrielle)
- Sous-traitance / Fourniture de biens et services
- Travaux de réhabilitation et gestion environnementale

⁴ (Consultée du 21 Mars au 6 Avril 2026)

III. Vérification des Obligations de Contenu Local & RSE (Cadre réglementaire Tchadien)

Sur la base de l'évaluation du dossier et des visites de site, l'entreprise est en conformité avec les critères suivants :

1. **Emploi et Formation** : Engagement effectif à la priorité de la main-d'œuvre locale et transfert de compétences.
2. **Approvisionnement Local** : Utilisation prouvée des biens et services fournis par des entreprises tchadiennes.
3. **Responsabilité Sociétale (RSE)** : Respect des cahiers des charges et engagements communautaires.
4. **Conformité Légale** : Titulaire de tous les permis administratifs et fiscaux nécessaires.

IV. Décision

La commission de suivi du contenu local valide la capacité de l'entreprise à opérer en conformité avec la législation minière tchadienne.

V. Signature et Cachet

[Signature du Ministre/Directeur des Mines]

[Nom et Poste]

[Cachet Officiel]

Notes pour l'insertion dans le Manuel Opérationnel :

- **Procédure** : Ce certificat doit être requis pour toute réponse à un appel d'offres minier.
- **Validation** : Il nécessite une enquête de *commodo et incommodo* (ou visite de conformité).
- **Renouvellement** : Il est renouvelable périodiquement, par exemple tous les 2 à 4 ans, selon la phase du projet.

[Annexe 2 : Fiche de Calcul de la Valeur Locale \(VAL\).](#)

La Fiche de Calcul de la Valeur Locale (VAL) mesure la part des dépenses minières consacrée aux biens/services locaux et à l'emploi national. Elle vise à maximiser l'impact économique local au Tchad via la formule (en intégrant emploi, sous-traitance et formation locale):

$$\frac{\text{Dépenses Locales}}{\text{Dépenses Totales}} \times 100$$

Fiche de Calcul de la Valeur Locale (VAL) - Secteur Minier Tchad

1. Identification de l'Entreprise

- **Nom de l'entreprise** : _____
- **Période de rapport** : [Trimestre/Année]
- **Titre minier** : _____

2. Composantes de la Valeur Locale (en FCFA)

- **A. Biens et Services Locaux** : Achats auprès d'entreprises tchadiennes (capital tchadien)
- **B. Emploi Local** : Masse salariale du personnel tchadien (hors expatriés)
- **C. Formation et Transfert de Technologie** : Investissements en formation du personnel tchadien
- **D. RSE Locale** : Dépenses de responsabilité sociétale en faveur des communautés impactées
- **E. Valeur Locale Totale (VLT)** :

3. Calcul de la Valeur Locale (VAL)

- **F. Dépenses Totales (DT)** : Total des dépenses opérationnelles et d'investissement sur la période.
- **VAL % =**
- **VAL % :** _____ %

4. Déclaration et Vérification

- **Signature :** _____
- **Date :** _____
- *Note : La fiche doit être vérifiée par l'autorité compétente (Direction du Contenu Local).*

Indicateurs Clés pour le Manuel Opérationnel

- **Sous-traitance** : Pourcentage du volume des contrats attribués aux PME tchadiennes.
- **Emploi** : Ratio de travailleurs tchadiens en gestion/technique par rapport aux expatriés.
- **RSE** : Taux de mise en œuvre du cahier des charges des projets communautaires.

[Annexe 3 : Guide d'Audit et Checklist HSE.](#)

Ce guide propose un cadre d'audit HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et RSE intégré au Manuel opérationnel pour le nouveau cadre législatif minier au Tchad. Il vise à garantir la conformité des opérations au Contenu Local, à la protection environnementale et aux engagements communautaires, incluant des checklists pour la gestion des risques, des résidus, et l'emploi local.

I. Guide d'Audit HSE & RSE (Contenu Local)

1. Objectifs de l'Audit

- **Conformité légale** : Vérifier le respect du nouveau cadre législatif tchadien sur les mines et la RSE.
- **Contenu local** : Auditer l'utilisation des biens/services locaux et l'embauche locale.
- **Performance HSE** : Évaluer la gestion des risques environnementaux et la sécurité des travailleurs.

2. Étapes de l'Audit (Méthodologie)

- **Préparation** : Définir le périmètre (site minier), examiner la documentation (permis, PGES - Plan de Gestion Environnementale et Sociale).
- **Audit sur site** : Observations, interviews avec le personnel et les communautés.
- **Rapport d'audit** : Identifier les non-conformités, classer les risques et formuler des recommandations.

II. Checklist HSE & RSE (Outil d'Audit)

Cette checklist doit être complétée par l'auditeur lors des inspections.

A. Volet Santé, Sécurité et Environnement (HSE)

- **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)** : Le PGES est-il à jour et opérationnel ?
- **Gestion des résidus** : Les stérilets miniers sont-ils gérés pour éviter la contamination (eau/sol) ?

- Produits dangereux : Les produits chimiques sont-ils stockés et étiquetés selon les normes ?
- Santé et Sécurité : Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont-ils utilisés ? Le taux d'accidents est-il suivi ?
- Réhabilitation : Un fonds de réhabilitation est-il provisionné pour le site ?

B. Volet Contenu Local et RSE

- Approvisionnement local : Quel est le pourcentage de biens/services sourcés au Tchad ? Existe-t-il une liste de sous-traitants locaux ?
- Embauche locale : Les postes non qualifiés et qualifiés sont-ils majoritairement locaux ? Existe-t-il un plan de formation ?
- Engagements communautaires : Les projets RSE sont-ils en place (écoles, santé, eau) ?
- Mécanisme de plainte : Les communautés ont-elles un moyen de déposer des plaintes sur les impacts miniers ?

III. Intégration au Manuel Opérationnel

Le manuel opérationnel doit préciser :

- Fréquence des audits : Audits internes trimestriels, audits externes annuels.
- Responsabilités : Le ministère des Mines et les services sociaux associés sont responsables du contrôle externe.
- Sanctions : Les non-conformités entraînent des sanctions prévues par la nouvelle législation (amendes, arrêt des travaux).

Ce guide s'inspire des meilleures pratiques en matière de gouvernance minière.

[Annexe 4 : Note d'Instruction sur la numérisation de ces données](#)

Cette Note d'Instruction définit les modalités techniques de téléversement et de gestion des données sur le futur Portail Numérique du Contenu Local (PNCL). Dès janvier 2027, la numérisation devient l'unique canal de reporting légal pour garantir la transparence et l'instantanéité du suivi.

NOTE D'INSTRUCTION N°2026-001 : PROTOCOLE DE NUMÉRISATION DES DONNÉES EXTRACTIVES

Objet: Modalités de transmission dématérialisée des rapports de Contenu Local et de RSE.
Date d'effet : 1er Janvier 2026.

Destinataires: Directeurs Généraux des Sociétés Minières, Responsables Conformité (Compliance), PME certifiées.

1. La Plateforme Unique : PNCL (.td)

Toutes les données relatives au cycle minier (emplois, achats, projets RSE) doivent être centralisées sur le Portail Numérique du Contenu Local.

- Accès : Chaque société minière reçoit un "Espace Opérateur" sécurisé avec signature électronique obligatoire.
- Interopérabilité : Le portail est interconnecté avec les bases de données de l'ONAPE (Emploi), de la DGI (Fiscalité) et de la BEAC (Garanties financières).

2. Format et Standardisation des Données

Pour permettre un traitement automatisé (Big Data), les informations doivent suivre les formats suivants :

- Données Financières (Achats) : Fichiers .CSV ou .XLSX basés sur le Modèle de Fiche de Calcul (VAL) défini dans le manuel.
- Données RH (Emploi) : Liste nominative cryptée avec Numéro de Sécurité Sociale (CNPS) pour vérification de la nationalité.
- Données RSE : Fiches projets avec coordonnées GPS et photographies compressées (JPEG/PNG) pour géolocalisation sur la carte nationale de l'impact social.
- Preuves de Paiement : Scans PDF des ordres de virement aux PME locales (pour vérification du délai de 30 jours).

3. Calendrier de Téléchargement (Upload)

Le système est programmé pour des fenêtres de saisie strictes :

- Flux Mensuel : Déclaration des effectifs et nouveaux contrats de sous-traitance (avant le 5 du mois suivant).
- Flux Trimestriel : Rapport consolidé de performance et état d'avancement RSE (avant le 15 du mois suivant le trimestre).
- Verrouillage : Passé ces délais, le portail bloque toute saisie et génère automatiquement une alerte de non-conformité transmise à l'Inspection des Mines.

4. Sécurité et Confidentialité

- Chiffrement : Les données sensibles (salaires, secrets industriels) sont protégées par un protocole de chiffrement de bout en bout.
- Niveaux d'Accès : Seuls les agents du Ministère dûment habilités et assermentés peuvent consulter les détails des contrats. Les statistiques agrégées (non nominatives) sont publiées pour le public conformément aux normes ITIE.

5. Sanctions liées à la Numérisation

- Défaut de saisie : Suspension automatique des certificats d'exonération douanière pour le trimestre suivant.
- Incohérence de données : Le système rejette les fichiers si les NIF des fournisseurs ne sont pas valides, empêchant la validation du rapport annuel.

Recommandation technique : Il est fortement conseillé aux sociétés minières de désigner un Data Manager Dédié dès le quatrième trimestre 2025 pour suivre la formation à l'utilisation du portail organisée par les services techniques du Ministère.

[Annexe 5 : "Charte de Transition Digitale" à faire signer par les Directeurs Généraux des compagnies minières pour acter leur engagement vers cette transparence numérique](#)

Cette Charte de Transition Digitale est l'acte final de conformité. En la signant, les Directeurs Généraux engagent la responsabilité juridique de leur compagnie sur la véracité des données numériques transmises à l'État tchadien.

CHARTRE DE TRANSITION DIGITALE ET DE TRANSPARENCE MINIÈRE (2026-2030)

ENTRE :
Le Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie de la République du Tchad, agissant en qualité de Régulateur,

ET :
La Société [Nom de la Compagnie Minière], représentée par son Directeur Général, M./Mme [Nom].

PRÉAMBULE

Considérant la volonté du Gouvernement du Tchad de moderniser la gouvernance extractive par la dématérialisation, les parties soussignées s'engagent à migrer vers le Portail Numérique du Contenu Local (PNCL) pour l'ensemble des procédures de reporting et de suivi.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT À LA SINCÉRITÉ DES DONNÉES

Le Signataire s'engage à téléverser des données exactes, complètes et vérifiables concernant :

- Les effectifs nationaux et expatriés (interconnexion CNPS/ONAPE).
- La valeur réelle des achats effectués auprès des PME tchadiennes homologuées.
- Les preuves de décaissement des fonds dédiés à la RSE et au développement local.

ARTICLE 2 : PRIMAUTÉ DU CANAL NUMÉRIQUE

Le Signataire reconnaît que, dès le 1er janvier 2026, seul le reporting effectué via le portail PNCL fait foi pour :

- L'obtention des attestations de conformité au Contenu Local.
- Le renouvellement des exonérations fiscales et douanières.
- L'évaluation de la performance sociale annuelle de la compagnie.

ARTICLE 3 : DÉLAIS ET AUTOMATISATION

Le Signataire accepte le calendrier de saisie automatisé (flux mensuels et trimestriels). Il reconnaît que tout retard de saisie supérieur à 15 jours entraîne la suspension technique de ses demandes de permis d'importation de matériel jusqu'à régularisation.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

L'État garantit le chiffrement des données commerciales sensibles. En contrepartie, la Société s'engage à désigner un Référent Digital assermenté, responsable de l'intégrité des accès et de la signature électronique de la compagnie sur la plateforme.

ARTICLE 5 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE NUMÉRIQUE

Toute manipulation de données, falsification de NIF de fournisseurs ou déclaration d'emplois fictifs sur le portail constitue une infraction grave, entraînant le retrait immédiat du Certificat de Capacité Sectorielle de la compagnie et des poursuites pénales conformément à la loi sur la cybercriminalité au Tchad.

ENGAGEMENT FERME ET DÉFINITIF

« En signant cette Charte, je reconnais que la transparence numérique est le gage d'un partenariat durable entre ma société et le peuple tchadien. Je m'engage personnellement à faire de la transition digitale une priorité managériale au sein de mon organisation. »

Fait à N'Djamena, le [Date]

Annexe 6 : Processus Opérationnels, Plan d'Action annuel 2026-2030, Suivi et Sanctions

Processus Opérationnels

1. Homologation des Fournisseurs : Création d'une base de données nationale des PME tchadiennes qualifiées.
2. Plan de Passation des Marchés : Obligation pour les minières de publier leurs besoins 6 mois à l'avance pour permettre aux entreprises locales de se préparer.
3. Audit de Conformité : Rapports trimestriels soumis au Ministère des Mines et à l'ITIE-Tchad sur les dépenses locales réelles.

Plan d'Action annuel 2026-2030

Ce plan vise à porter la contribution du secteur minier au PIB national par une intégration accrue dans l'économie locale.

Tableau 6 : Plan d'action et objectifs stratégiques

Périodes	Objectifs stratégiques	Actions Clés
2026-2027	Cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une Agence Nationale du Contenu Local. Finalisation du cadastre minier numérique.
2027-2028	Capacitation	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de 4 usines pilotes de transformation (or, cuivre, nickel). Mise en place d'un fonds de garantie pour les PME locales.
2028-2029	Inclusion & RSE	<ul style="list-style-type: none"> Formalisation de l'orpaillage artisanal avec cartes d'accès sécurisées. Généralisation des Plans de Développement Communautaire (PDC).
2029-2030	Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte de 30% d'approvisionnement local sur les grands projets. Exportation de produits miniers semi-finis ou finis.

Tableau 7 : Phases, actions prioritaires et indicateurs

Phases	Années	Actions Prioritaires	Indicateurs de Succès
Phase 1 : Structuration	2026	Adoption de la Loi sur le Contenu Local et création du Comité consultatif du Contenu Local et de la RSE.	Cadre légal finalisé et publié.
Phase 2 : Capacitation	2027	Lancement d'un Centre d'Excellence des Métiers de la Mine à Abéché ou Ndjamena.	500 techniciens certifiés par an.
Phase 3 : Intégration	2028	Mise en place de la plateforme digitale de mise en relation (Minières vs PME locales).	30% des contrats de services signés localement.
Phase 4 : Expansion	2029	Financement de 10 projets industriels de transformation locale (unités de traitement).	Exportation de produits semi-finis.
Phase 5 : Évaluation	2030	Audit général de l'impact social et environnemental sur 5 ans.	Augmentation de 20% du revenu moyen en zone minière.

Mécanismes de Suivi et Sanctions

Pour garantir l'efficacité, le manuel opérationnel prévoit :

- **Reporting Annuel** : Les sociétés minières doivent publier leur bilan de Contenu Local et de RSE sous peine d'amendes ou de suspension de permis.
- **Audits de Conformité** : Vérification régulière de la réalité de l'emploi local et de l'effectivité des projets communautaires annoncés.
- **Comité Multipartite** : Implication du gouvernement, des entreprises et des représentants des communautés locales dans la gestion des fonds RSE.

Gouvernance et Sanctions

- Comité de Suivi : Organe tripartite (État, Sociétés Minières, Société Civile).
- Sanctions :
 - Niveau 1 : Avertissement et mise en demeure.
 - Niveau 2 : Amendes financières proportionnelles au déficit d'investissement local.
 - Niveau 3 : Non-renouvellement ou retrait du permis d'exploitation.

Annexe 7 : Clauses types structurées à insérer dans les futurs contrats de concession au Tchad.
Ces clauses transforment les intentions en obligations contractuelles précises.

Clause 1 : Priorité à l'Emploi National et Plan de remplacement progressif

« Le Titulaire s'engage à donner la priorité, à qualifications égales, aux citoyens tchadiens pour tous les postes salariés. »

- 1.1 Quotas progressifs : Le Titulaire doit atteindre un taux minimal de personnel national de :
 - 90% pour les ouvriers et agents d'exécution dès la 2ème année.
 - 50% pour les cadres moyens et supérieurs dès la 5ème année.
- 1.2 Plan de relève : Pour chaque poste occupé par un expatrié, le Titulaire doit désigner un "adjoint" tchadien et soumettre un plan de transfert de compétences (coaching/formation) visant le remplacement de l'expatrié sous 36 mois.

Clause 2 : Préférence aux Entreprises et Fournisseurs Locaux

« Le Titulaire est tenu d'accorder la préférence aux entreprises de droit tchadien pour la fourniture de biens et services liés aux opérations minières. »

- 2.1 Marge de préférence : Lors des appels d'offres, une marge de préférence de 10% sur le prix sera accordée aux entreprises à capitaux majoritairement tchadiens par rapport aux offres étrangères.
- 2.2 Allègement des barrières : Pour faciliter l'accès des PME locales, le Titulaire s'engage à fractionner les contrats de services (nettoyage, transport, restauration, maintenance légère) en lots accessibles aux acteurs locaux.

Clause 3 : Obligation de Formation et Transfert de Technologie

« Le Titulaire doit consacrer annuellement un montant minimal équivalent à [X] pourcentage de sa masse salariale brute à la formation technique et professionnelle du personnel tchadien. »

- 3.1 Fonds de recherche : Une contribution annuelle de [Montant fixe] sera versée à l'Université d'Abéché ou à l'École des Mines pour soutenir la recherche géologique et technologique nationale.
- 3.2 Certification : Le Titulaire doit accompagner au moins trois (03) PME locales par an vers l'obtention de certifications internationales (ISO 9001, 14001, OHSAS) pour les rendre compétitives à l'export.

Clause 4 : Transparence et Reporting du Contenu Local

« Le Titulaire soumet au Ministère des Mines, au plus tard le 31 mars de chaque année, un Rapport Annuel de Contenu Local. »

- 4.1 Contenu du rapport : Ce document doit détailler :
 - Le montant total des achats effectués auprès de fournisseurs tchadiens.
 - L'évolution des effectifs nationaux par catégorie socio-professionnelle.
 - Le bilan des formations dispensées.
- 4.2 Audit externe : L'État se réserve le droit de faire auditer ces chiffres par un cabinet indépendant aux frais du Titulaire en cas de doute sur la sincérité des données.

Clause 5 : Sanctions pour Non-Respect

« Le non-respect des engagements de Contenu Local constitue un manquement grave aux obligations du contrat. »

- 5.1 Pénalités financières : En cas de non-atteinte des quotas d'emploi ou d'achat local sans justification valable, le Titulaire sera redevable d'une pénalité égale à 2% du montant du déficit constaté.
- 5.2 Suspension : La réitération du manquement sur deux années consécutives peut entraîner la suspension temporaire des avantages fiscaux ou, en dernier recours, le retrait de la concession.

Cette grille de notation (Scorecard) est conçue pour permettre au Ministère des Mines du Tchad d'évaluer les offres de manière technique et impartiale. Elle attribue un score sur 100 points, où les engagements en matière de Contenu Local et de RSE pèsent autant que les capacités techniques.

Annexe 8 : Grille d'Évaluation des Offres Minières (Scorecard)

Tableau 8 : Catégories d'évaluation, Critères de notation, points et Seuil de conformité

Catégories d'Évaluation	Critères de Notation	Points	Seuil de Conformité
1. Capacités Techniques & Financières (30 pts)	Solidité financière et garanties bancaires. Expérience prouvée dans des projets similaires (Afrique/Tchad). Qualité du programme de travaux géologiques.	30	20/30
2. Emploi & Formation (20 pts)	Quotas de cadres tchadiens dès l'année 1. Programme de transfert de compétences (adjoints nationaux). Budget annuel alloué à la formation certifiante.	20	12/20
3. Sous-traitance Locale (20 pts)	Liste des services réservés aux PME tchadiennes. Mécanisme de paiement rapide pour les fournisseurs locaux. Accompagnement à la certification des PME locales.	20	10/20
4. Impact RSE & Communautaire (20 pts)	Qualité de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Investissements directs en infrastructures (eau, santé, écoles). Plan de réhabilitation du site après exploitation.	20	14/20
5. Gouvernance & Éthique (10 pts)	Engagement écrit au respect des normes ITIE. Politique anti-corruption et transparence des bénéficiaires effectifs.	10	07/10
Score total =		100	63/100

Détails du Barème de Notation

Section A : Bonus de "Valeur Ajoutée" (+5 points max)

Des points bonus peuvent être accordés si l'entreprise propose :

- La construction d'une unité de transformation locale (raffinage, fonderie) plutôt que l'exportation brute.
- L'utilisation d'énergies renouvelables pour alimenter le site minier.

Section B : Facteurs Éliminatoires (Red Flags)

Une offre est rejetée, quel que soit son score, si :

1. Le soumissionnaire a des antécédents de violations graves des droits de l'homme ou de l'environnement.
2. L'entreprise refuse de se soumettre aux audits de l'ITIE-Tchad.
3. Le plan de gestion des déchets toxiques est jugé insuffisant ou non conforme aux normes internationales.

Guide d'Utilisation pour la Commission d'Attribution

1. Analyse Individuelle : Chaque membre de la commission note l'offre séparément.
2. Moyenne Pondérée : Les notes sont agrégées pour obtenir le score final.
3. Classement : Seules les entreprises dépassant le seuil de 63/100 sont éligibles à la phase finale de négociation du contrat.

Annexe 9 : Modèle de lettre de rejet ou d'acceptation basé sur les résultats de cette grille de notation

1. Modèle de Lettre d'Acceptation (Notification d'Attribution)

République du Tchad
Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie
Commission d'Évaluation des Offres

Objet : Notification d'attribution provisoire du permis d'exploitation [Nom du Projet/Zone]

À l'attention de Monsieur/Madame le Directeur Général de [Nom de la Compagnie Minière],

Monsieur/Madame le Directeur Général,

Suite à l'examen technique et financier de votre offre déposée le [Date], nous avons le plaisir de vous informer que votre proposition a été retenue pour l'octroi du permis d'exploitation minière sur le site de [Localisation/Périmètre].

Conformément à notre Grille de Notation standardisée, votre offre a obtenu un score global de [Note/100], se distinguant particulièrement sur les points suivants :

- Contenu Local : Votre engagement à atteindre [X] pourcentage de cadres nationaux d'ici 3 ans a été jugé exemplaire.
- RSE : Votre plan de construction de [Infrastructure : centre de santé/école] répond directement aux besoins identifiés des communautés locales.
- Technique : Votre programme de valorisation et de transformation locale des minerais sur place apporte une forte valeur ajoutée à l'économie nationale.

Nous vous invitons à vous présenter à la Direction des Mines le [Date/Heure] pour entamer la phase finale de négociation des clauses spécifiques de la Convention Minière, conformément au Manuel Opérationnel du Contenu Local 2026-2030.

Dans l'attente de notre collaboration, veuillez agréer, Monsieur/Madame le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie
(Signature et Sceau)

2. Modèle de Lettre de Rejet (Notification de Non-Retenu)

République du Tchad
Ministère du pétrole, des Mines et de la Géologie
Commission d'Évaluation des Offres

Objet : Notification de rejet de l'offre pour le permis d'exploitation [Nom du Projet/Zone]

À l'attention de Monsieur/Madame le Directeur Général de [Nom de la Compagnie Minière],

Monsieur/Madame le Directeur Général,

Nous vous remercions de l'intérêt porté au secteur minier tchadien à travers votre offre soumise pour le projet [Nom du Projet].

Après une évaluation rigoureuse basée sur notre Grille de Notation multicritères, nous avons le regret de vous informer que votre offre n'a pas été retenue. Votre score global de [Note/100] est inférieur au seuil de conformité requis de 63/100.

Les principaux motifs de cette décision, conformément aux critères de transparence de l'ITIE-Tchad, sont les suivants :

- Insuffisance du Contenu Local : Le plan de transfert de compétences et les quotas d'emploi national ont été jugés trop imprécis ou insuffisants par rapport aux exigences du Manuel Opérationnel 2026-2030.
- Impact RSE : Les mesures proposées pour la réhabilitation environnementale du site ne répondent pas aux standards de durabilité fixés par l'État.
- [Optionnel] : Absence de garanties financières suffisantes pour le programme de travaux proposé.

Nous vous encourageons à renforcer ces aspects lors de futurs appels d'offres et restons disponibles pour toute demande de clarification sur cette évaluation.

Veillez agréer, Monsieur/Madame le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général du Ministère
(Signature et Sceau)

Annexe 10 : Calendrier détaillé des rapports trimestriels que l'entreprise retenue devra soumettre pour prouver son respect du Plan d'Action 2026-2030

Ce calendrier de reporting est l'outil de pilotage qui permet à l'État tchadien de vérifier que les promesses faites lors de l'attribution (via la Scorecard) sont réellement appliquées sur le terrain.

Chaque rapport doit être soumis à la Direction du Suivi du Contenu Local au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre.

Tableau 9 : Calendrier Annuel de Reporting (Cycle 2026-2030)

Trimestres	Thématiques Principales	Indicateurs Clés à Fournir (KPIs)
T1 (Jan - Mars)	Main-d'œuvre & Formation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'employés tchadiens vs expatriés.• État d'avancement des binômes (Adjoint tchadien/Mentor expatrié).• Heures de formation technique dispensées.
T2 (Avr - Juin)	Achats & Sous-traitance	<ul style="list-style-type: none">• Liste des contrats signés avec des PME tchadiennes.• Montant total injecté dans l'économie locale.• Preuve des paiements effectués (respect des délais de 30 jours).
T3 (Juil - Sept)	RSE & Environnement	<ul style="list-style-type: none">• État d'avancement des infrastructures communautaires (écoles, puits).• Rapport de gestion des résidus et réhabilitation des sols.• Compte-rendu des réunions avec les chefs de village.
T4 (Oct - Déc)	Bilan Annuel & Audit	<ul style="list-style-type: none">• Synthèse des objectifs atteints vs Plan d'Action 2026-2030.• Preuve de versement au Fonds de Développement Local (FDL).• Plan de passation des marchés pour l'année suivante.

Structure Type du Rapport Trimestriel (Standardisé)

Pour faciliter l'analyse par le Ministère, chaque rapport doit suivre ce canevas de 5 pages maximum :

1. Résumé Exécutif : Écarts constatés entre les prévisions et les réalisations.
2. Tableau de Bord du Contenu Local :
 - *Emploi* : pourcentage de nationaux par catégorie (Ouvriers, Maîtrise, Cadres).
 - *Achats* : pourcentage du budget de fonctionnement dépensé auprès de fournisseurs tchadiens certifiés.
3. Section RSE : Photos datées et géolocalisées des projets sociaux en cours.
4. Gestion des Plaintes : Nombre de réclamations communautaires reçues et délai moyen de résolution.
5. Plan Correctif : Mesures prises si un objectif du trimestre n'a pas été atteint.

Conséquences du Retard ou de la Non-Conformité

- Retard (> 15 jours) : Amende forfaitaire journalière de [X] FCFA.

- Données Fausses : Suspension immédiate des avantages fiscaux liés à l'importation de matériel et audit forcé par un cabinet tiers aux frais de la minière.

Annexe 11 : "Modèle de Fiche de Calcul" simple (Excel/Tableau) pour mesurer automatiquement le pourcentage de contenu local dans les achats

Cette fiche de calcul est l'outil de contrôle central du Manuel Opérationnel. Elle permet d'uniformiser la définition d'un "achat local" pour éviter que des entreprises importatrices basées au Tchad ne faussent les statistiques.

Fiche de Calcul du Contenu Local (Achats de Biens et Services)

L'indice de contenu local est calculé selon la Valeur Ajoutée au Tchad.

Tableau 10 : calcul du contenu local selon la Valeur Ajoutée au Tchad.

Catégories de Dépenses	Fournisseurs	Nationalité du Capital (Tchadien/Étranger)	Montant Total HT (FCFA)	Coefficient de Contenu Local (%)	Valeur Locale Comptabilisée (FCFA)
Services (Maintenance)	Entreprise A	100% Tchadien	10 000 000	100%	10 000 000
Consommables (Bureautique)	Entreprise B	Mixte (51% Tchad)	5 000 000	50%	2 500 000
Équipement lourd (Import)	Entreprise C	Succursale Étrangère	50 000 000	5% *	2 500 000
Transport / Logistique	GIE Local	100% Tchadien	20 000 000	100%	20 000 000
Total général =			85 000 000	Indice Global	35 000 000

**Note : Pour les équipements importés par une entreprise locale, seuls les frais de logistique et de marge locale (estimés à 5%) comptent comme contenu local.*

Formule de Calcul Automatique pour obtenir le Taux de Contenu Local Annuel (TCLA) :

Exemple selon le tableau ci-dessus :

Règles de Gestion des Données (Standard Tchad 2026-2030)

1. Justificatifs obligatoires : Pour chaque ligne, l'entreprise doit tenir à disposition le Registre du Commerce (RCCM) et le NIF du fournisseur.
2. Audit de Sincérité : Le Ministère des Mines effectuera des tests de cohérence croisés avec la Direction Générale des Impôts (DGI).
3. Seuil de Performance : Si le seuil est inférieur à l'engagement pris dans la Scorecard d'attribution (ex: 30%), la société minière doit verser la différence dans le Fonds de Capacitation des PME.

Annexe 12 : Liste des 10 catégories de services prioritaires à réserver exclusivement aux entreprises tchadiennes

Pour garantir un impact économique immédiat, ces 10 catégories doivent être réservées exclusivement (ou à hauteur de 80% minimum) aux entreprises à capitaux tchadiens. Ces services ont été choisis car ils sont accessibles aux PME locales et génèrent une forte intensité de main-d'œuvre.

Tableau 11 : Top 10 des Services réservés aux Entreprises Tchadiennes

N°	Catégorie de Service	Description & Justification
1	Transport & Logistique	Transport de personnel, livraison de matériaux de construction et logistique sur site.
2	Restauration (Catering)	Gestion des cantines de base-vie et approvisionnement en produits frais locaux (circuit court).
3	Sécurité & Gardiennage	Surveillance des sites, contrôle des accès et protection des installations non-stratégiques.
4	Génie Civil Léger	Construction et entretien des pistes d'accès, clôtures, et petits bâtiments administratifs.
5	Gestion des Déchets	Collecte, tri et traitement des déchets ménagers et industriels non-dangereux.
6	Maintenance de Flotte	Entretien et réparation des véhicules légers et engins de transport (hors engins miniers lourds).
7	Services d'Entretien	Nettoyage industriel des bureaux, bases-vie, blanchisserie et entretien des espaces verts.
8	Fournitures de Bureau	Papeterie, mobilier de bureau fabriqué localement et consommables informatiques de base.
9	Télécoms & Réseaux	Installation de câblage, maintenance informatique de premier niveau et solutions de connectivité locale.
10	Formation & Recrutement	Cabinets locaux pour la présélection du personnel national et formations en hygiène, sécurité et environnement (HSE).

Stratégie d'Application (Règle du "Exclusif ou Justifié")

Pour que cette liste soit efficace dans le cadre du Plan d'Action 2026-2030, le manuel opérationnel doit stipuler :

1. L'Exclusivité Territoriale : Aucune entreprise étrangère ne peut soumissionner pour ces lots, sauf si une preuve de carence technique locale est validée par le Ministère des Mines.
2. Le Groupement Obligatoire : Si une expertise étrangère est nécessaire pour l'un de ces services (ex: gestion complexe des déchets), l'entreprise étrangère doit s'associer à 51% minimum avec une PME tchadienne.
3. Le Paiement Prioritaire : Les factures liées à ces 10 catégories doivent être réglées sous 30 jours maximum pour préserver la trésorerie des PME locales.

Impact Attendu :

L'application stricte de cette liste permettrait mécaniquement d'atteindre un taux de Contenu Local de 20% à 30% dès la première année d'exploitation, sans impacter la haute technicité de l'extraction minière.

Annexe 13 : Protocole de vérification des capacités pour s'assurer que les PME tchadiennes sont prêtes à répondre à ces marchés dès 2026

Ce Protocole de Vérification des Capacités (PVC) est l'outil de diagnostic qui permet d'éviter les ruptures de service sur les sites miniers. Il assure que les PME tchadiennes sélectionnées pour les 10 catégories prioritaires possèdent la solidité nécessaire.

Protocole de Vérification des Capacités (PVC) – Horizon 2026

1. Critères d'Éligibilité Administrative (Le Filtre de Base)

Avant toute évaluation technique, la PME doit fournir :

- Conformité Fiscale : Quitus fiscal à jour et Numéro d'Identification Fiscal (NIF).
- Existence Légale : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) tchadien.
- Actionnariat : Preuve d'un capital social détenu à au moins 51% par des nationaux tchadiens.

2. Évaluation des Capacités Techniques (Le Score Technique)

Une visite sur site ou un audit documentaire est réalisé par le Comité de Suivi sur les points suivants :

- Équipements & Matériels : Inventaire certifié des machines, véhicules ou outils de production détenus en propre ou en leasing.
- Ressources Humaines : Liste du personnel permanent avec CV et certificats de qualification (ex: permis de conduire pour le transport, certificats d'hygiène pour le catering).
- Expérience Référencée : Preuve de l'exécution d'au moins deux (02) contrats similaires au cours des trois dernières années.

3. Évaluation de la Solidité Financière (Le Filtre de Viabilité)

Pour garantir que la PME peut supporter les délais de paiement miniers :

- Capacité d'Autofinancement : Présentation des états financiers des deux derniers exercices (ou bilan d'ouverture pour les nouvelles structures).
- Ligne de Crédit : Lettre de confort ou attestation de capacité financière délivrée par une banque locale partenaire.
- Assurances : Police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) en vigueur.

4. Diagnostic HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)

Le secteur minier étant à haut risque, la PME doit démontrer :

- La possession d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour son personnel.
- L'existence d'une procédure de sécurité de base (ex: gestion des accidents).
- Un engagement écrit à respecter le code de conduite environnemental du site minier.

Tableau 12 : Processus de Certification "Prêt pour la Mine" (Ready-for-Mine)

Étapes	Actions	Responsables	Délais
Phase 1	Inscription sur la plateforme nationale de Contenu Local.	PME Tchadienne	J-0
Phase 2	Audit documentaire et physique selon le protocole PVC.	Comité de Suivi / Cabinet Tiers	J+15

Phase 3	Émission d'un Certificat de Capacité Sectorielle.	Ministère des Mines	J+30
Phase 4	Inscription dans la "Short-list" des fournisseurs agréés.	Sociétés Minières	Permanent

Le "Gap-Filling" (Mise à niveau)

Si une PME échoue à une étape mais présente un fort potentiel, le protocole prévoit un Plan de Mise à Niveau :

- La société minière peut être sollicitée pour parrainer la PME (mentorat technique).
- Le fonds RSE peut être utilisé pour financer la certification ISO de la PME afin qu'elle soit prête pour 2026.

Annexe 14 : Modèle de "Certificat de Capacité Sectorielle" que le Ministère délivrera aux PME ayant réussi ce protocole

Ce document officiel constitue le « passeport minier » pour les entreprises tchadiennes. Il atteste que la PME a passé avec succès l'audit du Protocole de Vérification des Capacités (PVC) et qu'elle est apte à opérer sur des sites industriels exigeants.

Modèle de Certificat de Capacité Sectorielle (CCS)

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

Secrétariat Général / Direction du Contenu Local

CERTIFICAT DE CAPACITÉ SECTORIELLE (CCS)

N° d'Enregistrement : CCS-2026-[Code_Région]-[Numéro_Ordre]

Date d'émission : [JJ/MM/AAAA]

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE CERTIFIE QUE :

L'entreprise : [Nom de la PME / Raison Sociale]

NIF : [Numéro d'Identification Fiscale] | RCCM : [Numéro de Registre du Commerce]

Siège social : [Adresse, Ville, Tchad]

Représentée par : M./Mme [Nom du Gérant]

A été audité et déclarée conforme aux exigences du Protocole de Vérification des Capacités (PVC) dans le cadre du Manuel Opérationnel du Contenu Local 2026-2030.

DOMAINES DE COMPÉTENCE HOMOLOGUÉS :

(Cocher les catégories validées suite à l'audit technique)

- Transport & Logistique (Personnes et Matériaux)
- Restauration Collective & Catering (HSE Niveau 1)
- Génie Civil & Entretien des Pistes
- Sécurité & Gardiennage
- Maintenance Mécanique Légère
- [Autre spécialité validée par l'audit]

NIVEAU DE CONFORMITÉ HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) :

Niveau Or : Conforme aux standards internationaux (ISO/OHSAS).

Niveau Argent : Conforme aux standards nationaux du Manuel Opérationnel.

VALIDITÉ DU PRÉSENT CERTIFICAT :

Ce certificat est valable pour une durée de deux (02) ans, sous réserve du maintien des capacités techniques et financières de l'entreprise. Il autorise son titulaire à soumissionner aux appels d'offres réservés au contenu local par les compagnies minières opérant sur le territoire tchadien.

Fait à N'Djamena, le [Date]

(Signature et Sceau Officiel)

Le Ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie

Mentions Obligatoires au Verso du Certificat

1. Suivi : Le Ministère se réserve le droit de retirer ce certificat en cas de faute grave ou de manquement aux règles de sécurité sur un site minier.
2. Renouvellement : La demande de renouvellement doit être déposée trois (03) mois avant la date d'expiration.
3. Transparence : Ce certificat est répertorié dans la base de données publique du Contenu Local accessible aux sociétés minières.

Annexe 15 : Guide de l'Auditeur qui détaille les points de contrôle (checklist) que les inspecteurs du Ministère utiliseront pour délivrer ce certificat

Ce Guide de l'Auditeur est l'outil technique de référence pour les inspecteurs du Ministère du pétrole, des Mines du Tchad. Il garantit que chaque Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) est délivré sur la base de preuves tangibles et non de déclarations d'intention.

Guide d'Audit pour l'Homologation au Contenu Local (Checklist)

Chaque critère est noté : Conforme (C), Non-Conforme (NC) ou Observation (OBS).

SECTION 1 : Conformité Juridique et Identité (Éliminatoire)

L'auditeur doit vérifier l'ancrage national réel de la PME.

1. Statuts & RCCM : Le capital social est-il détenu à au moins 51% par des nationaux tchadiens ? (Vérifier la liste des actionnaires).
2. Fiscalité : Présence d'un Quitus Fiscal original de moins de 3 mois.
3. Localisation : Existence d'un siège social physique au Tchad (Vérification par visite de l'auditeur).

SECTION 2 : Ressources Humaines et Compétences

L'objectif est de s'assurer que la PME emploie localement.

4. Contrats de Travail : Les employés clés sont-ils déclarés à la CNPS ? (Vérifier les bordereaux de versement).
5. Qualifications : Les diplômes et certifications techniques (ex: électricien, conducteur d'engins) correspondent-ils aux services proposés ?
6. Plan de Formation : Existe-t-il une preuve de formation interne au cours des 12 derniers mois ?

SECTION 3 : Capacités Matérielles et Logistiques

Vérifier que la PME possède ses propres moyens de production.

7. Inventaire des Actifs : Les équipements (véhicules, machines, outils) sont-ils en bon état de fonctionnement ? (Inspection visuelle obligatoire).
8. Titres de Propriété : Cartes grises ou factures d'achat au nom de la société (Vérifier si le matériel n'est pas simplement loué pour la durée de l'audit).
9. Maintenance : Présence d'un carnet d'entretien pour le matériel roulant et les machines.

SECTION 4 : Standards Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Critère critique pour l'accès aux sites miniers.

10. Équipements (EPI) : La PME fournit-elle des casques, chaussures de sécurité et gilets haute visibilité à son personnel ?
11. Procédure d'Urgence : Existe-t-il une trousse de premiers secours et un extincteur vérifié dans les locaux/véhicules ?
12. Gestion des Risques : L'entreprise a-t-elle un document simple listant les risques liés à son métier et les mesures de prévention ?

SECTION 5 : Références et Santé Financière

Assurer la continuité du service sur la mine.

13. Historique : Présentation d'au moins 2 bons de commande ou attestations de bonne exécution de clients précédents.
14. Bancabilisation : Relevés bancaires des 6 derniers mois montrant une activité régulière (Flux de trésorerie).

Tableau 13 : Grille de Décision de l'Auditeur

Résultat de l'Audit	Décision Préconisée	Action Suivante
0 NC Critique	Avis Favorable	Émission du CCS (Validité 2 ans).
1 à 3 NC Mineures	Avis avec Réserves	Mise à niveau sous 30 jours + Contre-visite.
1 NC Critique*	Avis Défavorable	Rejet de la demande (Délai de 6 mois avant nouvelle demande).

*Une NC Critique inclut : Faux documents, Absence de siège physique, Non-respect flagrant de la sécurité.

Recommandation pour l'Inspection

L'auditeur doit impérativement prendre des photos datées des installations et du personnel en situation de travail pour étayer son rapport final et éviter toute contestation ultérieure.

Annexe 16 : Code de Déontologie de l'Auditeur pour prévenir les risques de corruption lors de ces inspections

Ce Code de Déontologie est le rempart éthique du Manuel Opérationnel. Il définit les règles de conduite strictes pour tout agent (inspecteur du Ministère ou cabinet tiers) chargé d'évaluer les PME tchadiennes pour l'obtention du Certificat de Capacité Sectorielle (CCS).

Code de Déontologie de l'Auditeur du Contenu Local

Article 1 : Intégrité et Refus de la Corruption

- Interdiction des Cadeaux : L'auditeur ne doit solliciter ni accepter aucun cadeau, faveur, repas, voyage ou gratification de la part de l'entreprise auditée, de ses dirigeants ou de ses intermédiaires.
- Paiements Indus : Tout versement d'argent direct entre l'auditée et l'auditeur est strictement interdit. Les frais d'audit sont réglés exclusivement via le compte officiel du Trésor Public ou du fonds dédié.

Article 2 : Indépendance et Conflit d'Intérêts

- Déclaration de Liens : L'auditeur doit signaler par écrit tout lien de parenté, d'amitié ou d'intérêt financier avec l'entreprise auditée avant le début de l'inspection.
- Récusation : Un auditeur ne peut inspecter une entreprise dans laquelle il a travaillé, ou pour laquelle il a été consultant, au cours des trois (03) dernières années.

Article 3 : Objectivité et Preuves Matérielles

- Primauté des Faits : Le rapport d'audit doit s'appuyer exclusivement sur des preuves tangibles (photos, factures originales, présence physique du matériel).
- Impartialité : L'auditeur traite toutes les PME avec la même rigueur, sans distinction d'origine géographique, d'appartenance politique ou de taille d'entreprise.

Article 4 : Confidentialité et Secret Professionnel

- Protection des Données : L'auditeur s'engage à ne pas divulguer les informations commerciales sensibles (secrets de fabrication, tarifs fournisseurs, états financiers) consultées lors de l'audit à des tiers ou à des concurrents.

Article 5 : Professionnalisme et Dignité

- Comportement : L'auditeur doit faire preuve de courtoisie et de respect envers les employés de l'entreprise, tout en maintenant une distance professionnelle nécessaire à l'exercice de sa mission.
- Tenue de Mission : L'auditeur doit porter son badge officiel et ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) lors de toute visite de site.

Mécanisme de Délation et Sanctions

1. Ligne Verte (Whistleblowing) : Une ligne téléphonique anonyme est mise à la disposition des PME pour dénoncer toute tentative de racket ou de comportement non éthique d'un auditeur.
2. Sanctions pour l'Auditeur :
 - Faute Légère : Avertissement écrit et retrait de la mission.
 - Faute Grave (Corruption avérée) : Révocation immédiate de la fonction publique (ou rupture de contrat pour les cabinets privés) et poursuites judiciaires pénales.
3. Sanctions pour l'Entreprise : Toute tentative de corruption d'un auditeur entraîne l'interdiction de soumissionner aux marchés miniers pour une durée de 5 ans.

Engagement de l'Auditeur (Serment)

« Je soussigné, [Nom], auditeur mandaté, certifie avoir lu et compris ce Code de Déontologie. Je m'engage sur l'honneur à exercer ma mission avec honnêteté, impartialité et transparence, dans le seul intérêt du développement économique du Tchad. »

Fait à N'Djamena, le [Date]

(Signature de l'auditeur)

Annexe 17 : Plan de Communication pour informer les PME tchadiennes de l'existence de ce nouveau système dès janvier 2026

Ce Plan de Communication Stratégique vise à mobiliser les PME tchadiennes dès le lancement officiel du système en janvier 2026. L'objectif est de transformer la contrainte réglementaire en une opportunité de croissance business pour le secteur privé national.

Plan de Communication : "Cap sur la Mine 2026"

1. Objectifs de la Campagne

- Informer : Faire connaître le Manuel Opérationnel et le Certificat de Capacité Sectorielle (CCS).
- Rassurer : Garantir la transparence du processus (Code de Déontologie).
- Mobiliser : Inciter au moins 500 PME à entamer le processus d'homologation au premier semestre 2026.

2. Cibles Prioritaires

- Les PME/PMI déjà actives dans les services (Transport, BTP, Catering).
- Les groupements professionnels (Chambre de Commerce, Conseil National du Patronat Tchadien).
- Les jeunes entrepreneurs des zones minières (Kouri Bougoudi, Mayo-Kebbi, Guéra).

Tableau 14 : Calendrier de Déploiement (Juillet - Décembre 2026)

Périodes	Actions de Communication	Canaux de diffusion
Juillet (Lancement)	Conférence de Presse Nationale animée par le Ministre du pétrole, des Mines et de la Géologie.	TVT, Radios nationales, Réseaux Sociaux.
Août (Pédagogie)	Webinaires & Ateliers Régionaux : "Comment obtenir son CCS ?".	N'Djamena, Moundou, Abéché, Faya.
Septembre (Digital)	Mise en ligne du Portail du Contenu Local (Dépôt des dossiers).	Site web dédié (.td) + Application mobile.
Octobre (Partenariats)	Campagne "Success Stories" : Portraits de PME déjà certifiées.	Facebook, LinkedIn, Radio FM locales.
Novembre (Proximité)	Caravane d'information dans les zones minières.	Rencontres directes avec les chefs de projets.
Décembre (Évaluation)	Publication du premier répertoire des PME homologuées.	Journal Officiel + Plateforme digitale.

4. Messages Clés

"Le secteur minier, c'est aussi votre affaire. Certifiez votre expertise, saisissez l'opportunité !"

5. Outils et Supports de Communication

- Le "Kit de l'Entrepreneur Minier" : Un livret simplifié de 10 pages résumant le Guide de l'Auditeur et les 10 catégories réservées.
- Capsules Vidéo (Tchadien/Arabe/Français) : Tutoriels de 2 minutes sur la procédure d'inscription.
- Ligne Verte (Numéro Court) : Un centre d'appel pour répondre aux questions techniques des PME.

Mesure de l'Impact (Indicateurs de Performance)

- Portée : Nombre de téléchargements du Manuel Opérationnel.
- Engagement : Nombre de dossiers d'homologation complets déposés sur le portail.
- Inclusion : Pourcentage de PME dirigées par des femmes ou des jeunes parmi les certifiés.

Annexe 18 : Modèle de communiqué de presse officiel à diffuser le Juillet 2026 pour le lancement national

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sujet : Lancement du Manuel Opérationnel du Contenu Local et de la RSE : Une nouvelle ère pour le secteur minier tchadien (Horizon 2026-2030)

N'Djamena, le 1er Janvier 2026 –

Le Ministère des Mines et de la Géologie annonce officiellement l'entrée en vigueur, à compter de ce jour, du Manuel Opérationnel du Contenu Local et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce cadre stratégique, pierre angulaire de la vision « Tchad Connexion 2030 », définit les nouvelles règles d'engagement pour toutes les sociétés minières opérant sur le territoire national.

Transformer la richesse souterraine en prospérité nationale

L'objectif de cette réforme est clair : faire du secteur minier un levier de transformation économique inclusive. Désormais, l'octroi et le maintien des permis miniers seront conditionnés par des engagements concrets en faveur de l'emploi des nationaux et du recours prioritaire aux entreprises locales.

Les points forts de la réforme :

1. **Priorité absolue aux PME Tchadiennes** : Dix catégories de services (transport, restauration, maintenance, etc.) sont désormais réservées exclusivement aux entreprises nationales certifiées.
2. **Le Certificat de Capacité Sectorielle (CCS)** : Une procédure d'homologation rigoureuse est lancée pour garantir la compétitivité et le professionnalisme des prestataires locaux.
3. **Transparence et Éthique** : Un Code de Déontologie strict encadre désormais les inspections, garantissant un processus d'audit intègre et libre de toute corruption.
4. **Impact Communautaire Obligatoire** : Les investissements RSE devront s'aligner sur les besoins réels des populations riveraines, avec un suivi trimestriel strict.

Un appel à l'action pour les entrepreneurs tchadiens

Le Ministère invite l'ensemble des opérateurs économiques nationaux à consulter dès aujourd'hui le portail digital [www.mines-contenulocal.td] pour prendre connaissance du guide de l'auditeur et initier leurs démarches de certification.

« Ce 1er janvier 2026 marque la fin de l'économie d'enclave. À travers ce Manuel Opérationnel, nous redonnons aux Tchadiens les clés de leur propre richesse », a déclaré le Ministre des Mines et de la Géologie lors de la signature du décret d'application.

Le Gouvernement de la République réaffirme son engagement à accompagner les sociétés minières partenaires dans cette transition, tout en restant intransigeant sur le respect des quotas de contenu local pour le bien-être souverain du peuple tchadien.

Contact Presse :

Direction de la Communication – Ministère du pétrole, des Mines et de la Géologie

E-mail : contact@mines.gouv.td | Tél : +235 [Numéro de téléphone]

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : #MinesTchad2026 #Contenu Local

Annexe 19 : Fiche technique simplifiée "FAQ" (Foire Aux Questions)⁵

Cette fiche technique (FAQ) est conçue pour rassurer les investisseurs étrangers (compagnies minières internationales) en démontrant que le Contenu Local au Tchad n'est pas une barrière, mais un facteur de stabilité et de performance opérationnelle.

À l'attention des Investisseurs et Opérateurs Miniers Internationaux

Q1. Le Manuel Opérationnel 2026-2030 modifie-t-il les conventions minières déjà signées ?

Réponse : Le Manuel précise les modalités d'application de la Loi Minière. Pour les contrats en cours, une période de transition de 12 mois est accordée pour aligner les plans de recrutement et d'approvisionnement sur les nouveaux quotas. Les nouvelles concessions (post-janvier 2026) intègrent ces clauses dès la signature.

Q2. Que se passe-t-il si aucune entreprise tchadienne n'est capable de fournir un service spécifique ?

Réponse : Le système est pragmatique. Si une carence technique est prouvée (après consultation de la base de données des PME certifiées), l'opérateur peut solliciter une dérogation temporaire auprès du Ministère. Cependant, l'opérateur devra s'engager sur un plan de mise à niveau d'un partenaire local pour les années suivantes.

Q3. Comment garantissez-vous que le processus de certification (CCS) des PME est intègre ?

Réponse : Le processus est protégé par le Code de Déontologie de l'Auditeur. De plus, les audits sont réalisés de manière multipartite (Ministère, experts indépendants et parfois représentants de la Chambre de Commerce). Toute tentative de corruption entraîne des sanctions immédiates pour l'auditeur et l'entreprise concernée.

Q4. Les quotas de main-d'œuvre nationale (90% ouvriers, 50% cadres) sont-ils réalistes ?

Réponse : Oui, car ils sont progressifs sur la période 2026-2030. Le Ministère accompagne les opérateurs via le Fonds de Capacitation, permettant de financer des formations spécifiques répondant aux besoins réels des sites miniers. L'objectif est de remplacer l'expatriation coûteuse par une expertise nationale stable.

Q5. Quel est l'avantage pour une compagnie minière étrangère de respecter ce manuel ?

Réponse : Au-delà de la conformité légale, le respect du Contenu Local garantit votre Licence Sociale d'Opérer. En intégrant les PME et les populations locales dans votre chaîne de valeur, vous réduisez drastiquement les risques de conflits sociaux, de blocages de sites et les coûts logistiques d'importation.

Q6. Les dépenses de RSE sont-elles déductibles ?

Réponse : Conformément au Code de Mines, les investissements communautaires réalisés dans le cadre du Plan de Développement Local (PDL) validé par l'État bénéficient des régimes fiscaux prévus dans les conventions spécifiques.

Q7. Où trouver la liste des fournisseurs tchadiens homologués ?

Réponse : La liste est mise à jour en temps réel sur le portail numérique officiel [www.mines-contenulocal.td]. Les opérateurs peuvent y consulter les fiches de capacités et les scores HSE de chaque prestataire.

Note aux Investisseurs

⁵ à joindre à ce communiqué pour répondre aux premières interrogations des investisseurs étrangers

Le Ministère du pétrole, des Mines reste ouvert à un dialogue permanent via le Comité de Suivi Tripartite. Notre objectif commun est de bâtir un partenariat "Gagnant-Gagnant" où la rentabilité de vos investissements soutient directement l'émergence économique du Tchad.

Annexe 20 : Note d'Orientation sur la gestion des conflits communautaires, spécifiquement pour les directeurs RSE des compagnies minières

Cette Note d'Orientation est un outil de gestion de crise et de prévention sociale. Elle définit la posture et les protocoles que les Directeurs RSE doivent adopter pour maintenir la « Licence Sociale d'Opérer » au Tchad entre 2026 et 2030.

NOTE D'ORIENTATION : GESTION DES CONFLITS ET DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

Destinataires : Directeurs RSE, Responsables de Sites, Managers des Relations Communautaires.

Objectif : Prévenir, atténuer et résoudre les tensions entre l'entreprise minière et les populations riveraines.

1. Approche Préventive : Le Mécanisme de Grievs (MG)

Le conflit ne doit jamais être la première forme de communication. Chaque mine doit mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes accessible et gratuit :

- Accessibilité : Installation de « boîtes à plaintes » dans les villages et désignation de relais communautaires (médiateurs locaux).
- Transparence : Accusé de réception systématique sous 48 heures.
- Réponse : Traitement et proposition de solution sous 15 jours ouvrables.

2. Cartographie des Parties Prenantes (Stakeholders)

Avant toute opération, le Directeur RSE doit identifier les acteurs clés pour éviter les erreurs de ciblage :

- Chefs Traditionnels et Coutumiers : Garants de la terre et de la paix sociale.
- Groupements de Femmes et de Jeunes : Souvent exclus des bénéficiaires, ils sont les premiers vecteurs de contestation s'ils ne sont pas intégrés (emplois, petits marchés).
- Autorités Administratives : (Préfets, Sous-Préfets) pour l'arbitrage légal.

3. Gestion des Points de Friction Critiques

La Note identifie trois sources majeures de conflits au Tchad et les réponses associées :

- Accès à l'Emploi : Éviter les recrutements « opaques ». Prioriser la main-d'œuvre locale pour les postes non qualifiés et utiliser des tirages au sort publics si nécessaire pour garantir l'équité.
- Accès aux Ressources (Eau/Terre) : Si la mine utilise des sources d'eau communes, l'entreprise doit compenser par la création de forages pastoraux et villageois autonomes.
- Nuisances (Poussière/Bruit/Vibrations) : Mettre en place un protocole d'indemnisation clair pour les fissures de bâtiments ou les pertes de récoltes liées aux activités minières.

4. Protocole de Résolution en 4 Étapes

En cas de tension avérée (blocage de route, manifestation) :

1. Désescalade immédiate : Interdiction stricte de l'usage de la force par la sécurité privée. Dialogue immédiat avec les leaders de la contestation.
2. Médiation Tripartite : Réunion d'urgence incluant l'Entreprise, les Délégués de la communauté et un Représentant de l'administration locale.
3. Procès-verbal d'Accord : Signature d'un document engageant les deux parties sur des délais précis.

4. Suivi Post-Conflict : Audit de satisfaction 3 mois après la résolution pour s'assurer que les causes profondes ont été traitées.

5. Interdictions Majeures (Red Lines)

- Promesses non tenues : Ne jamais engager l'entreprise sur des projets non budgétisés (écoles, routes) pour calmer une crise instantanée.
- Corruption des Leaders : Le versement d'argent occulte aux chefs pour faire taire les plaintes est strictement interdit par le Manuel Opérationnel (Risque de corruption et de réveil brutal du conflit).

L'Indicateur de Performance (KPI) Social

Le succès d'un Directeur RSE ne se mesure pas à l'absence de plaintes, mais à la vitesse et à la qualité de leur résolution. Un conflit non résolu en T1 ne doit jamais atteindre le T2.

Annexe 21 : Check-list de clôture de site (Plan de Fermeture)

Cette Check-list de clôture de site est une pièce maîtresse du volet RSE. Elle garantit que l'entreprise minière ne laisse pas une "dette environnementale" au Tchad après l'épuisement des réserves. Conformément au Plan d'Action 2026-2030, ce plan doit être provisionné financièrement dès le début de l'exploitation.

CHECK-LIST DE CLÔTURE ET RÉHABILITATION (POST-MINE)

1. Sécurisation et Démantèlement (Infrastructures)

- Démolition des structures : Retrait complet des usines de traitement, ateliers et bureaux (sauf si cédés à la communauté par accord écrit).
- Sécurisation des accès : Comblement des puits, galeries et sécurisation des parois de fosses pour éviter les accidents humains et animaliers.
- Gestion des fluides : Vidange et décontamination des cuves d'hydrocarbures et des circuits chimiques.

2. Réhabilitation Environnementale (Sols et Eaux)

- Décontamination des sols : Analyse des sols autour des zones de stockage et traitement des terres polluées (hydrocarbures, produits chimiques).
- Restauration topographique : Remodelage des reliefs (reprofilage) pour favoriser l'écoulement naturel des eaux et limiter l'érosion.
- Re-végétalisation : Replantation d'espèces locales adaptées au climat sahélien (ex: *Acacia senegal*, *Balanites aegyptiaca*) pour stabiliser les sols.
- Qualité de l'eau : Analyse finale des nappes phréatiques pour certifier l'absence de drainage minier acide (DMA) ou de métaux lourds.

3. Transition Sociale et Économique (Volet RSE)

- Transfert d'infrastructures : Remise officielle aux autorités locales des forages d'eau, cliniques ou écoles construits par la mine.
- Plan de reconversion : Bilan des formations de reconversion données aux employés locaux pour leur permettre de retrouver un emploi (BTP, agriculture, artisanat).
- Solde des engagements : Vérification du paiement de toutes les indemnités communautaires et clôture des griefs en cours.

4. Suivi Post-Fermeture (Monitoring)

- Programme de surveillance : Mise en place d'un suivi de 3 à 5 ans pour vérifier la reprise de la végétation et la stabilité des digues de résidus.
- Garantie Financière : Libération progressive de la caution de réhabilitation par le Ministère des Mines après constat de conformité.

PROBLÉMATIQUE : LE FONDS DE RÉHABILITATION

Le Manuel Opérationnel 2026-2030 n'impose que 100% du coût estimé de cette check-list soit placé sur un compte séquestre à la Banque Centrale (BEAC) ou garanti par une banque de premier rang dès la phase de construction.

CONCLUSION DU MANUEL OPÉRATIONNEL

Ce manuel complet (Contenu Local, RSE, Clauses-types, Scorecard, Audits, Communication et Fermeture/réhabilitation) constitue désormais votre référentiel de gouvernance minière au Tchad.

[Annexe 22 : Soumission du Manuel Opérationnel pour validation en Conseil des Ministres](#)

NOTE DE CADRAGE : RÉFORME DU CONTENU LOCAL ET DE LA RSE (2026-2030)

Objet : Soumission du Manuel Opérationnel pour validation en Conseil des Ministres.

1. VISION STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS

La réforme vise à rompre avec « l'économie d'enclave » pour bâtir un partenariat souverain.

- Objectif 1 : Porter la part des services locaux à 30% du budget opérationnel des mines d'ici 2030.
- Objectif 2 : Atteindre 90% d'emplois nationaux (ouvriers/agents) et 50% de cadres tchadiens.
- Objectif 3 : Institutionnaliser le Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) comme "passeport" pour les PME.

2. ARCHITECTURE DU DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

Le dispositif repose sur trois piliers de contrôle et d'incitation :

- La Scorecard d'Attribution : Grille de notation sur 100 points intégrant les engagements sociaux et techniques dès l'appel d'offres.
- Le Protocole de Vérification (PVC) : Audit rigoureux des PME tchadiens (capacités financières, techniques et HSE) pour garantir la continuité de service.
- Le Reporting Trimestriel : Obligation pour les opérateurs de soumettre des KPIs précis (Achats locaux, formation, griefs communautaires).

3. MESURES PHARES DU PLAN D'ACTION 2026-2030

- Réserve de Marchés : 10 catégories de services (transport, catering, gardiennage, BTP léger) réservées exclusivement aux entreprises nationales à 51% de capital tchadien.
- Fonds de Capacitation : Financement de la mise à niveau des PME (certifications ISO) via une fraction des redevances minières.
- Zéro Corruption : Application d'un Code de Déontologie strict pour les auditeurs du Ministère avec mécanismes de signalement anonyme.

4. GESTION DES RISQUES ET LICENCE SOCIALE

- Stabilité Sociale : Note d'orientation imposant un mécanisme de gestion des plaintes sous 15 jours pour prévenir les blocages de sites.

- Sécurité Environnementale : Mise en place d'une Check-list de clôture de site avec caution financière obligatoire (Compte séquestre BEAC) pour la réhabilitation post-mine.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE (2026)

- Janvier : Lancement de la campagne nationale de communication "Cap sur la Mine 2026".
- Février-Mars : Déploiement du portail numérique et début des audits d'homologation des PME.
- Juin : Publication du premier répertoire officiel des prestataires qualifiés.

RECOMMANDATION AU CONSEIL

Il est recommandé au Conseil des Ministres de :

1. Adopter le Manuel Opérationnel et ses annexes (Clauses types, Scorecard)
2. Autoriser la création du Comité Consultatif du Contenu Local et de la RSE
3. Mandater le Ministère des Finances pour la mise en place du compte de garantie de réhabilitation environnementale.

Signé

Le Ministre du pétrole, des Mines et de la Géologie

Structure détaillée pour votre présentation PowerPoint (10 diapositives). Elle est conçue pour être percutante, visuelle et facile à présenter lors d'une session de 15 minutes en Conseil des Ministres.

[Annexe 23 : Slides de Présentation du Manuel Opérationnel du Contenu Local et de la RSE](#)

Titre de la Présentation : Réforme Minière Tchad 2030 **Sous-titre : Manuel Opérationnel du Contenu Local et de la RSE**

Slide 1 : Titre et Vision

- Visuel : Photo de haute qualité d'un site minier tchadien avec le drapeau national.
- Texte :
 - « Faire de la mine un moteur de croissance inclusive. »
 - Horizon Stratégique : 2026-2030.
 - Présenté par : Ministère des Mines et de la Géologie.

Slide 2 : Le Constat (Le "Pourquoi ?")

- Visuel : Graphique montrant la fuite des capitaux (importations de services vs achats locaux).
- Points clés :
 - Économie d'enclave (peu d'impact local).
 - Faible employabilité des cadres nationaux.
 - Tensions communautaires récurrentes.
 - Solution : Le Manuel Opérationnel 2026-2030.

Slide 3 : Les 3 Piliers de la Réforme

- Visuel : Infographie avec trois icônes (Emploi, PME, Communautés).
- Texte :
 1. Souveraineté Économique : Priorité aux PME tchadiennes.
 2. Excellence RH : Quotas stricts et transfert de compétences.
 3. Paix Sociale : RSE contraignante et dialogue structuré.

Slide 4 : Le "Passeport Minier" (Le CCS)

- Visuel : Image du Certificat de Capacité Sectorielle (CCS) présenté précédemment.
- Points clés :
 - Audit rigoureux des PME (Technique, Financier, HSE).
 - Zéro Corruption : Code de déontologie des auditeurs.
 - Base de données numérique accessible aux investisseurs.

Slide 5 : Les 10 Services Réservés (Exclusivité)

- Visuel : Liste à puces avec icônes (Camion pour transport, Assiette pour catering, etc.).
- Texte : "Marchés réservés à 100% aux entreprises à capitaux nationaux dès 2026."
 - Exemples : *Transport, Restauration, Sécurité, BTP léger.*

Slide 6 : Quotas d'Emploi et Formation

- Visuel : Graphique à barres progressives (2026 -> 2030).
- Chiffres clés :
 - 90% d'ouvriers tchadiens.
 - 50% de cadres nationaux.
 - Obligation d'un "Adjoint National" pour chaque poste expatrié.

Slide 7 : RSE et Licence Sociale d'Opérer

- Visuel : Photo d'un projet communautaire réussi (école ou forage).
- Points clés :
 - Gestion des plaintes sous 15 jours.
 - Investissements alignés sur les Plans de Développement Locaux (PDL).
 - Interdiction des paiements occultes.

Slide 8 : La "Scorecard" : Sélection des Partenaires

- Visuel : Tableau simplifié de la grille de notation sur 100 points.
- Message : "On ne choisit plus seulement le plus riche, mais le plus engagé pour le Tchad."
 - Critère Contenu Local & RSE = 40% de la note finale.

Slide 9 : Sécurité Post-Mine (Réhabilitation)

- Visuel : Schéma de la caution financière (Compte séquestre BEAC).
- Points clés :
 - Provisionnement dès le premier jour d'extraction.
 - Check-list de fermeture obligatoire.
 - Zéro dette environnementale pour les générations futures.

Slide 10 : Prochaines Étapes

- Visuel : Frise chronologique.
- Texte :
 - Janvier : Lancement du portail digital.
 - Mars : Premier cycle d'audits des PME.
 - Juin : Signature des premières conventions sous le nouveau régime.
- Appel à l'action : "Validation du décret d'application en Conseil des Ministres."

Note pour l'orateur (Speaker Notes) :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, ce plan n'est pas une taxe supplémentaire pour les miniers, c'est un investissement dans la stabilité de notre pays.